



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



Stratégie de développement urbain intégré Entité infrarégionale AXUD

Programmation FEDER 2021-2027

Objectif stratégique 5 : « Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tous les types de territoires au moyen d'initiatives locales »

Mesure 15 : « Développement urbain »

Table des matières

1. Contexte de la stratégie: objectifs européens et wallons	4
2. Cadre réglementaire	4
3. Présentation de la zone géographique	5
3.1 Profil socio-économique	5
3.1.1. Démographie: une population namuroise en croissance	5
3.1.2. Pyramide des âges: une population namuroise vieillissante	7
3.1.3. Création de richesse et revenu disponible par habitant: disparités entre le Nord et le Sud de la Province.....	9
3.1.4. Marché de l'emploi.....	11
3.1.5. Finances publiques	15
3.1.6. Environnement	16
3.1.7. Mobilité: un manque d'accès aux transports en commun dans le sud de la Province	19
3.1.8. Consommation énergétique et production renouvelable	20
3.2. L'écosystème d'innovation namurois	24
3.3. Observations transversales	25
4. Analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone, y compris les interconnexions économiques, sociales et environnementales.....	28
4.1. Une vision stratégique globale et sur mesure pour la Province de Namur.....	28
4.1.1. Un territoire hétérogène aux influences externes.....	29
4.1.2. Une coexistence d'écosystèmes	29
4.1.3. Ressources	30
4.2. Des écosystèmes particuliers	32
4.2.1. Namur-Capitale – une histoire qui s'écrit, un territoire qui rayonne	32
4.2.2. Le Val de Sambre	36
4.2.3. Meuse et Condroz	40
4.2.4. Sud de l'Entre Sambre et Meuse	42
5. Description de l'approche intégrée permettant de répondre aux besoins et au potentiel de développement.....	45
6. Description de la participation des partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie	48
7. Modalités de sélection des projets	51
7.1. Critères de sélection	51

7.1.1.	Respect des conditions préalables favorisantes	51
7.1.2.	Critères d'analyse	51
7.2.	Processus de sélection	56
7.2.1.	Composition de la task Force FEDER AXUD	56
7.2.2.	Convocation de la Task Force FEDER AXUD	57
7.2.3.	Quorum de présences	57
7.2.4.	Sélection des projets	57
7.2.5.	Analyse des projets	58
7.2.6.	Processus décisionnel	58
7.2.7.	Motivation de la décision	59

1. Contexte de la stratégie: objectifs européens et wallons

Le soutien accordé au titre de l'objectif stratégique 5 (OST 5) du FEDER, « une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales » est fourni au moyen de stratégies de développement territorial et local et vise le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

L'OST 5 et son objectif spécifique 5.1 « Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines », se concrétisent au sein du programme opérationnel et du complément de programmation FEDER 2021-2027 par la mesure 15 « développement urbain ». En effet, les centres urbains sont déterminants en tant que pôles d'activités économiques, de services, d'innovation et d'emplois. Il s'agira donc de leur apporter l'aide nécessaire pour relever les défis auxquels ils font face tels que l'étalement urbain, le besoin de rationalisation des territoires et ressources, le développement durable ou encore les problèmes de mobilité. L'objectif est ici également de renforcer l'attractivité des pôles urbains et d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants, des visiteurs et des entreprises.

2. Cadre réglementaire

Tel que stipulé à l'article 28, du règlement (UE) 2021/1060 (RPDC), le développement territorial intégré doit être mené au moyen de stratégies de développement territorial.

L'article 29 du même règlement prévoit que les stratégies territoriales relèvent de la responsabilité des autorités ou entités territoriales concernées et que, lors de l'élaboration des stratégies territoriales, celles-ci coopèrent avec les autorités de gestion compétentes afin de déterminer le champ des opérations qui seront soutenues par le programme concerné.

3. Présentation de la zone géographique

La Province de Namur est marquée par une démographie en croissance, une forte concentration de sa population dans les zones urbaines (avec, à l'inverse, de larges zones rurales peu habitées) et une intégration socio-économique de ses habitants relativement positive par rapport au reste de la Wallonie. La population dispose d'un niveau de revenus supérieur à la moyenne régionale et la création de richesse y est plus importante également. Néanmoins, de fortes disparités peuvent également être rencontrées sur le territoire de la Province avec un écosystème Namur-Capitale¹ qui présente des performances socio-économiques supérieures à la moyenne régionale et les deux écosystèmes du sud de la Province (Meuse-Condroz et Sud de l'Entre Sambre et Meuse) avec des indicateurs nettement plus bas. Cette analyse des indicateurs justifie l'approche par écosystème développée dans la section 3 du présent document : chaque écosystème (Namur-Capitale, Val de Sambre², Sud de l'Entre Sambre et Meuse et Meuse et Condroz) a sa propre réalité mais vit en interaction avec chacun des autres écosystèmes de la Province.

Avec ses 38 communes, la Province, durant la période de programmation 2014-2020, comptait deux villes (Namur et Sambreville) reconnues comme pôles urbains dans le cadre de l'application de l'article 7 du règlement européen 1301/2013 visant à développer une stratégie urbaine intégrée. Au-delà de ces deux pôles urbains, la Province de Namur compte aussi des agglomérations d'importance telles que Gembloux, Andenne, Dinant, Ciney, Jemeppe-sur-Sambre, Rochefort, Philippeville, Walcourt, Florennes, Beauraing ou Couvin.

Les caractéristiques du territoire sont étudiées selon cette porte d'entrée des écosystèmes. La ville de Namur est également analysée lorsque les données sont disponibles pour ce qui constitue le seul pôle urbain à vocation métropolitaine dans la Province, reconnu comme tel dans le cadre de la programmation précédente du FEDER.

3.1 Profil socio-économique³

3.1.1. Démographie: une population namuroise en croissance

Une croissance continue de la population dans les prochaines décennies, à l'exception de la ville de Namur et de l'Entre Sambre et Meuse. Une division « nord-sud » claire en termes de concentration de population

¹ Cet écosystème ne se limite pas à la ville de Namur et ses alentours mais couvre un territoire triangulaire plus large, formé avec deux autres polarités que sont Andenne et Gembloux

² Le Val de Sambre concerne les communes situées à l'ouest de l'arrondissement de Namur, traversées par la Sambre ou fortement liées au bassin sambrien : Sambreville, Jemeppe-sur-Sambre, Floreffe, Sombreffe, Fosses-la-Ville et Mettet.

³ Les données ci-dessous sont issues de la base de données Walstat. Pour chacun des indicateurs, une comparaison est opérée entre les valeurs observées en Wallonie et les valeurs observées pour le Province de Namur et ses trois arrondissements. Lorsque c'est possible, un détail complémentaire est donné en fonction des quatre écosystèmes cités plus haut. Seule la Ville de Namur est présentée. Nous utilisons systématiquement la dernière année statistique disponible et opérons une analyse sur une période de 10 ans précédant cette année.

La démographie provinciale est en croissance sur les dix dernières années avec une augmentation de 23.551 habitants entre 2010 et 2020. Cela représente une augmentation de 5%. Cette augmentation est particulièrement forte dans les communes autour de Namur (communes limitrophes, Gembloux et Andenne) avec environ 6% alors que cette augmentation est davantage limitée dans l'Entre Sambre et Meuse (environ 2,3%). Selon les projections du Bureau Fédéral du Plan, cette croissance devrait se poursuivre. Les prévisions à 2034⁴ indiquent encore une croissance potentielle de la population provinciale de 6% qui pourrait s'élever à plus de 10% dans les communes limitrophes de la ville de Namur. Pour la ville de Namur, les prévisions ne prévoient pas d'augmentation de population. Cette augmentation de population autour de la ville rend les besoins d'infrastructures et de mobilité importants pour que cette dernière continue à développer de l'activité économique en son sein. Le Val de Sambre et l'écosystème Meuse-Condruz connaîtraient aussi une augmentation significative de 6 à 7% contre une diminution de 1% d'ici 2034 dans l'Entre Sambre et Meuse. Ces projections sont à traiter avec prudence et ne tiennent pas compte, par exemple, d'une dynamique comme celle de la E420.

Le territoire namurois connaît une concentration de la population moyenne de 134,9 habitants au km², ce qui est bien inférieur à la moyenne wallonne (215,7). La réalité est très contrastée. Namur-Capitale a une densité de 221 habitants/km² mais se caractérise par deux bassins différents. La présence du pôle urbain et universitaire de Namur-Capitale mais aussi d'autres zones urbaines telles que Gembloux ou Andenne entraîne une concentration légèrement supérieure à la moyenne régionale (pour l'écosystème de Namur-Capitale. D'autres communes (Gesves, Assesse, etc.) ont une concentration de population largement inférieure. Le Val de Sambre présente lui une très forte concentration avec 326 habitants/km². A l'inverse, les deux autres écosystèmes sont peu denses, caractérisés par leur ruralité, avec une concentration de population équivalente à 70 habitants/km².

	Wallonie	Province	Namur Capitale	Val de Sambre	Meuse et Condruz	Entre Sambre et Meuse	Ville de Namur
nombre d'habitants 2020	3.645.243	495.832	230.509	87.722	111.286	66.315	111.432
croissance depuis 2010	4,2%	5,0%	5,9%	4,7%	5,0%	2,3%	2,3%
perspective 2034	4%	6%	6%	6%	7%	-1%	-1%

⁴ C'est-à-dire un horizon de 15 ans par rapport à l'estimation opérée sur base des chiffres de 2019

densité de population (hab/km ²)	215,7	134,9	221,4	326,2	69,7	72,8	633,5
--	-------	-------	-------	-------	------	------	-------

3.1.2. *Pyramide des âges: une population namuroise vieillissante*

Une démographie en croissance mais une population qui vieillit. Une attention doit être portée sur l'attrait des jeunes sur le territoire tout en tenant compte du besoin en infrastructures d'une population vieillissante.

L'évolution de la pyramide des âges peut s'apprécier via deux groupes d'âge spécifiques : les moins de 20 ans et les plus de 65 ans. Ceci correspond, grosso modo, aux jeunes/étudiants et aux personnes retraitées (les personnes entre 20 et 65 ans correspondant à la part de la population supposée en activité ou en âge de l'être).

Deux dynamiques opposées sont à l'œuvre :

- la part des moins de 20 ans est en décroissance continue sur la dernière décennie alors que la part des plus de 65 ans est en constante augmentation ;
- la part des plus de 65 ans augmente proportionnellement plus rapidement que la part des moins de 20 ans ne décroît.

Cette situation a des conséquences concrètes sur l'indice de vieillissement et de dépendance⁵. Dans les deux cas, ces indicateurs sont à la hausse, indiquant un vieillissement général de la population et une réduction de la population active au regard de la population inactive. La Province de Namur présente des indices très proches de la moyenne régionale, bien que son indice de vieillissement soit légèrement plus élevé. Il apparaît également que l'arrondissement de Philippeville présente une population plus âgée que le reste de la Province de Namur quand. La Ville de Namur tend à aussi concentrer une population plus âgée.

Globalement, la population namuroise vieillit plus vite que la moyenne wallonne. Alors que l'indice de vieillissement a augmenté de 13,8 en Wallonie (passant de 68,1 à 81,9) entre 2010 et 2020, il a augmenté de 17,2 en Province de Namur (de 66,3 à 83,5) et a dépassé l'indice régional. La part des plus de 65 ans a augmenté de manière égale ou supérieure à la moyenne

⁵ L'indice de vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 65 ans et plus (numérateur) et la population des personnes âgées de moins de 20 ans (dénominateur). Un indice supérieur à 100 indique que la part des plus de 65 ans dans la population est supérieure à celle des moins de 20 ans.

l'indice de dépendance est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans ou de 65 ans et plus (numérateur) et la population âgée de 20 à 64 ans (dénominateur). Un indice de dépendance supérieur à 100 indique une part plus importante de la population qui n'est pas en âge d'activité.

wallonne selon les arrondissements alors que la part des moins de 20 ans a régressé de façon plus forte que la Wallonie. Les plus de 65 ans représentent 2,9% de plus qu'il y a 10 ans dans la population. Ils comptaient pour 16% de la population de la Province contre 18,9% aujourd'hui. A l'inverse, les jeunes de moins de 20 ans représentaient plus de 24% de la population (pratiquement une personne sur 4) en 2010. Ce vieillissement de la population a des conséquences concrètes en termes d'infrastructures à développer et de services à proposer à la population. Si nous observons une certaine similitude entre les différents écosystèmes, le Val de Sambre présente des indices de dépendance et de vieillissement inférieurs, démontrant un poids démographique des personnes de plus de 65 ans moins forte et une population active proportionnellement plus importante que les autres écosystèmes.

La Ville de Namur héberge une population jeune relativement stable mais la part des personnes âgées continue d'augmenter et atteint un niveau supérieur au reste de la Province. Bien que son indice de vieillissement ait moins augmenté que le reste de la Province, ce dernier est élevé avec un indice de 96, signifiant que la part des plus de 65 ans est quasi identique aux jeunes de moins de 20 ans. Si l'indice de dépendance est similaire au niveau régional observé, il a fortement augmenté dans la ville de Namur (+7,3), démontrant une réduction de la part de la population active. Cet indice de vieillissement est aussi particulièrement élevé dans l'Entre Sambre et Meuse.

	Wallonie	Province	Namur Capitale	Val de Sambre	Meuse et Condroz	Entre Sambre et Meuse	Ville de Namur
part des moins de 20 ans	23%	22,7%	22,7%	23,3%	22,7%	21,7%	21,2%
part des plus de 65 ans	18,9%	18,9%	18,8%	17,5%	19,5%	20,2%	20,4%
indice de dépendance	72	71,1	70,8	68,9	72,9	72,2	71,3
indice de vieillissement	81,9	83,5	83,7	75,2	86,2	92,8	95,9

Depuis 2010	Wallonie	Province	Namur Capitale	Val de Sambre	Meuse et Condroz	Entre Sambre et Meuse	Ville de Namur
variation des moins de 20 ans	-1	-1,5	-1,1	-2,1	-1,8	-2	-0,5
variation des plus de 65 ans	2,5	2,9	3	2,6	2,5	3,5	3,1
variation indice de dépendance	4,2	3,7	5,2	1,5	2	4,4	7,3
variation indice de vieillissement	13,8	17,2	16,4	16,2	16,6	22,6	16,5

3.1.3. Création de richesse et revenu disponible par habitant: disparités entre le Nord et le Sud de la Province⁶

Une création de richesse concentrée sur Namur-Capitale et ses alentours, supérieure aux performances régionales mais qui ne profite pas au sud de la Province. Un revenu moyen par habitant en constante progression mais encore trop faible dans l'Entre Sambre et Meuse

Le PIB moyen par habitant est de 27.266€ en 2019 pour l'ensemble de la Province alors que celui de la Région est d'un peu plus de 29.000€. Il atteint ainsi 93,6% de la moyenne régionale. De fortes disparités sont constatées. La présence de deux pôles universitaires et d'entreprises innovantes sur le territoire de Namur-Capitale (et du Val de Sambre) pourrait expliquer un PIB plus élevé, correspondant à 106% de la moyenne régionale. Entre 2009 et 2018, le PIB moyen par habitant a augmenté de 21,5% sur autour de la Capitale wallonne pour 25% sur l'ensemble de la Wallonie mais le revenu disponible des Namurois est supérieur à la moyenne régionale (19.489 € contre 18.815 €). Il évolue plus rapidement avec une croissance de 15% sur la dernière décennie alors que la croissance wallonne est de 13,8%. De cette façon, la création de richesse dans le territoire namurois évolue à un rythme plus faible que la Région (mais cette création de richesse reste supérieure à la moyenne régionale). A l'inverse, la population a vu son revenu disponible augmenter plus rapidement que la moyenne régionale.

Cette réalité est différente pour les écosystèmes Meuse et Condroz ainsi que l'Entre Sambre et Meuse. Le PIB moyen par habitant est de 22.026€ en 2019 pour les Dinantais. Il atteint ainsi

⁶ Les données présentées ne sont pas disponibles au niveau communal. Il n'est pas possible d'opérer une analyse statistique fine d'un écosystème à l'autre selon les communes. Les chiffres présentés sont ceux agrégés au niveau des arrondissements administratifs, ce qui correspond, bon an mal an, aux limites des écosystèmes. Cependant, les écosystèmes de Namur Capitale et du Val de Sambre ne peuvent pas être dissociés puisqu'ils sont présents sur un arrondissement unique. Les chiffres sont ainsi à analyser avec un certain recul critique pour cette section et avec les nuances nécessaires puisque le niveau d'analyse est différent.

75,6% de la moyenne régionale. Ce niveau n'atteint que 64,2% le second écosystème considéré. Le revenu disponible des Dinantais est par contre relativement similaire à la moyenne régionale, bien que légèrement inférieur (18.220 € contre 18.815 €). Il évolue plus rapidement avec une croissance de 16,5% sur la dernière décennie alors que la croissance wallonne est de 13,8%. De cette façon, la création de richesse sur le territoire dinantais évolue à un rythme plus faible que la Région mais sa population a vu son revenu disponible augmenter plus rapidement que la moyenne régionale. Il est probable que les habitants du territoire travaillent et produisent de la richesse ailleurs vu le faible PIB par habitant mais un taux d'emploi et un revenu disponible satisfaisants. La pertinence à redéployer des projets au sein du territoire est d'autant plus grande pour relocaliser la création de richesses.

En ce qui concerne l'Entre Sambre et Meuse, entre 2009 et 2018, le revenu disponible de ses habitants est inférieur (17.566 € contre 18.815 €). Il évolue aussi moins rapidement avec une croissance de 12,7% sur la dernière décennie alors que la croissance wallonne est de 13,8%. De cette façon, la création de richesse sur le territoire évolue à un rythme plus faible que la Région mais, contrairement à la population dinantaise qui a vu son revenu disponible augmenter plus rapidement que la moyenne régionale, Philippeville et ses voisins ne parviennent pas à rattraper son retard. Le territoire est marqué par un développement socio-économique peu satisfaisant par rapport à la moyenne régionale.

	Wallonie	Province	Namur Capitale et Val de Sambre	Meuse et Condroz	Entre Sambre et Meuse
revenu par habitant 2017	18.815 €	18.945 €	19.489 €	18.220 €	17.566 €
croissance depuis 2008	13,8%	15,1%	15%	16,5%	12,7%
Indice revenu (Wallonie = 100)	100	101	104	97	93
PIB/habitant 2018	29.124 €	27.266 €	30.900 €	22.026 €	18.688 €
croissance PIB depuis 2009	25,4%	21,6%	21,5%	21%	22%
Indice PIB (Wallonie = 100)	100	94	106	76	64

3.1.4. Marché de l'emploi

3.1.4.1. Taux d'emploi et de chômage

Un marché de l'emploi en progression partout, l'insertion socio-professionnelle en amélioration mais une situation préoccupante pour la ville de Namur avec une croissance de l'emploi limitée

Le taux d'emploi administratif des Namurois de 15 à 64 ans est supérieur en 2019 à celui de la Région, avec 62,1% contre 59,2%. Sa croissance sur la dernière décennie est similaire à la moyenne régionale (4,4% contre 4,6%). Le taux de chômage est inférieur à la moyenne régionale (11,3% contre 13,1%) et diminue plus rapidement (-22,1% contre -19%). Enfin, la part des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale est bas, se situant à 2,9% alors que la moyenne régionale est de 3,35%. Nous pouvons affirmer que le marché de l'emploi provincial évoluait positivement avant la crise sanitaire.

A nouveau de fortes disparités sont constatées. Si nous réalisons une moyenne du taux d'emploi dans les communes de l'écosystème de Namur-Capitale (le « triangle » Namur-Gembloux-Andenne), les indicateurs sont plus positifs avec un taux d'emploi en 2018 de 62,3% et un chômage n'atteignent pas plus de 11%. Malgré son lourd passé industriel et sa reconversion en cours, le Val de Sambre et ses communes présentent des indicateurs qui restent au-dessus de la moyenne régionale (taux d'emploi à 61,8 % et taux de chômage de 11,3%). L'écosystème Meuse et Condroz présente des chiffres très similaires. Si l'Entre Sambre et Meuse présente des indicateurs d'insertion socio-professionnelle moins positifs, ces derniers sont tout de même similaires à la moyenne régionale (légèrement supérieurs) et surtout, ils évoluent plus rapidement.

La Ville de Namur présente un bilan moins positif puisque son taux d'emploi est plus faible et évolue positivement mais plus lentement que la Région et la Province. Le taux de chômage observé est supérieur et diminue plus lentement.

Le nombre de bénéficiaires du RIS ne dépasse jamais 3% en moyenne. Cependant, de fortes disparités sont constatées entre les communes à caractère urbain telles que Namur, Dinant, Couvin ou Sambreville (entre 5,6 % et 3,6%) par rapport aux autres communes au caractère plus rural (Eghezée, Fernelmont, Assesse, Gesves ou Profondeville sont en deçà de 1%).

	Wallonie	Province	Namur Capitale	Val de Sambre	Meuse et Condroz	Entre Sambre et Meuse	Ville de Namur
--	----------	----------	----------------	---------------	------------------	-----------------------	----------------

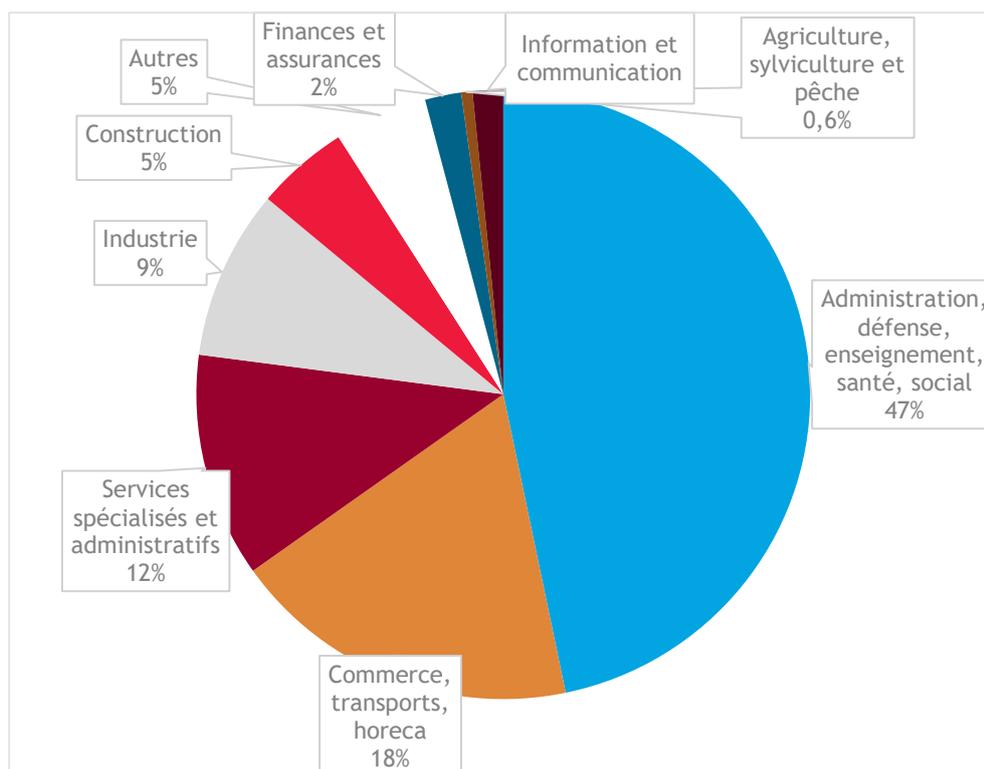
taux d'emploi	59,2%	62,1%	62,3%	61,8%	62,7%	60,3%	57,9%
croissance emploi	4,6%	4,4%	3,2%	5,4%	4%	6,2%	1,6%
taux de chômage	13,1%	11,3%	11,3%	11,3%	10,8%	12,6%	14,4%
croissance chômage	-19,1%	-22,1%	-17,5%	-26,4	-22,9%	-25,4%	-12,1%
RIS (18-65 ans)	3,4%	2,9%	3,4%	2,3%	2,5%	2,6%	5,6%

3.1.4.2. Répartition sectorielle de l'emploi salarié

L'emploi salarié en Province de Namur est dominé par :

- l'emploi public. 47% de l'emploi salarié concerne l'administration, la défense, l'enseignement et la santé/social. Cette part est de 41,2% en Wallonie ;
- le commerce, les transports et l'HoReCa pour 18,4% (20,2% en Wallonie) ;
- le secteur des services pour 11,9% (tout comme la moyenne régionale) ;
- l'industrie pour 9% (contre 13,2% dans la moyenne régionale).

Bien que le secteur de l'agriculture représente peu d'emplois (0,6%), il est plus élevé que la moyenne régionale de 0,4%. Cette proportion atteint 1,5% dans l'arrondissement de Philippeville.



3.1.4.3. Répartition de l'emploi salarié selon la taille de l'entreprise : une économie de PME/TPE

En Province de Namur, comme en Wallonie, le tissu d'entreprises est dominé par les PME (et même principalement par les entreprises de moins de 20 salariés) : 89,3% des entreprises employant au moins un salarié emploient moins de 20 ETP.

Si nous regardons la répartition de l'emploi, ces 89,3% ne représentent que 29,6% de l'ensemble des salariés de la Province. Ces chiffres et proportions ne tiennent pas compte des entreprises sans employés⁷. Cela signifie qu'un nombre restreint d'entreprises emploie un nombre important de travailleurs. En effet, les entreprises de plus de 50 personnes ne sont que 4,1% du total d'établissements mais représentent 52,6% des postes de travail dans la Province.

Répartition des établissements ayant au moins un salarié en 2020

Nombre de salariés	1 à 4	5 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 et plus
Wallonie	63,5%	15,6%	9,4%	7,1%	2,5%	2,0%

⁷ Il est néanmoins important de préciser que, selon une étude UCM-Graydon (voir UCM, UNIZO, Graydon. 2019. Rapport PME 2019 : Aperçu de l'état de santé économique et financière des PME belges.), pratiquement 90% des entreprises en Wallonie n'ont pas d'employés.

Namur	65,0%	15,6%	8,7%	6,7%	2,2%	1,9%
-------	-------	-------	------	------	------	------

Répartition des postes de travail selon la taille des entreprises

	moins de 10 ETP	entre 10 et 19 ETP	entre 20 et 49 ETP	entre 50 et 99 ETP	entre 100 et 199 ETP	entre 200 et 499 ETP	plus de 500 ETP
Wallonie	17,7	10,4	17,7	14,2	14,5	12,1	13,3
Namur	19,3	10,3	17,8	13,6	15,1	11,3	12,6

3.1.4.4. Répartition de la population active

Une population de plus en plus active et entreprenante mais une population active en décroissance dans la capitale.

Si nous analysons la répartition de la population active en 2018 (dernière année disponible), environ 75% de cette population est salariée. La répartition varie peu vis-à-vis de ce qui est observé en moyenne sur l'ensemble de la Wallonie. La Province de Namur a un pourcentage légèrement plus important de salariés que la moyenne wallonne (76,2% contre 75%). Globalement, la Province de Namur compte plus de salariés et d'indépendants que la moyenne régionale, pour une part plus faible des DEI. De plus, la Province connaît la plus forte progression d'indépendants. Sur la période 2009-2018, Namur-Capitale a connu la plus forte augmentation avec 14,6% de croissance de sa population d'indépendants, contre 8,6% à l'échelle wallonne. Le Val de Sambre connaît également une belle croissance de sa population active mais cela est principalement dû à l'augmentation de l'emploi salarié, bien que l'emploi indépendant ait bien progressé également. L'Entre Sambre et Meuse suit une tendance légèrement inférieure au reste de la Province de Namur dans tous les domaines.

La Ville de Namur a vu sa population active régresser de 2,8%. Cette régression se marque chez les salariés et les DEI qui ont tous les deux diminués alors que l'emploi indépendant affiche une progression de 11%. On pointera également les tendances observées en matière de vieillissement de la population *supra*.

	Wallonie	Province	Namur Capitale	Val de Sambre	Meuse et Condroz	Entre Sambre et Meuse	Ville de Namur
salariés	75,0%	76,2%	76,5%	77,5%	75,5%	74,9%	73,9%

indépendants	11,8%	12,4%	12,3%	11,2%	13,5%	12,5%	11,6%
DEI	13,2%	11,4%	11,2%	11,3%	11,0%	12,7%	14,5%

Depuis 2009	Wallonie	Province	Namur Capitale	Val de Sambre	Meuse et Condroz	Entre Sambre et Meuse	Ville de Namur
croissance salariés	6,4%	6,7%	5,1%	9,5%	8,1%	6,7%	-2,1%
croissance indépendants	8,6%	11,6%	14,6%	12,4%	8,0%	7,8%	11,1%
croissance DEI	-17,3%	-19,6%	-16,1%	-23,4%	-19,7%	-24,7%	-14,6%
Croissance population active	2,8%	3,4%	2,5%	3,8%	3,6%	1,5%	-2,8%

Concernant l'emploi salarié, il est intéressant de contraster la part d'emploi privé et celle de l'emploi public. L'emploi privé est plus faible dans la Province de Namur. En 2019, il représentait 64,1% des emplois lorsqu'il était de 66,2% en Wallonie. L'effet « capitale » joue certainement puisque le taux d'emploi public est plus élevé à Namur-Capitale (il atteint presque 40% dans la commune de Namur). Néanmoins, il apparaît que la part de l'emploi privé est partout en progression dans la Province sur les dix dernières années (+4,7% contre 3,8% en Wallonie, à l'exception du Val de Sambre avec 1,8%). Aucun écosystème n'a un niveau d'emploi privé égal ou supérieur à la moyenne régionale.

3.1.5. Finances publiques

Concernant les finances publiques, les communes namuroises sont endettées en moyenne de 1.422,8€ par habitant, ce qui est supérieur à la moyenne régionale d'endettement par commune et par habitant (1.363€) et qui peut limiter la capacité d'investissement de ces communes, du moins sur fonds propres. Cet indicateur plaide pour la mutualisation de certaines politiques et pour une gestion concertée au niveau d'un bassin supracommunal de la croissance résidentielle et/ou infrastructurelle. Concernant Namur-Capitale, cette moyenne est tirée vers le haut par deux communes urbaines : Namur et Andenne. Avec Gesves, leur endettement est compris entre 2100 et 2500€ par habitant alors que le reste des communes se situe entre 1000 et 1500€. Le niveau d'endettement est semblable en Meuse et Condroz (environ 1350€/habitant) sans observer de valeur extrême au sein des différentes communes. Les communes du Val de Sambre et de Philippeville ont toutes les deux un endettement moyen

plus faible que le reste de la Province avec une moyenne s'établissant autour de 1000€/habitant.

3.1.6. Environnement

3.1.6.1. Qualité de l'air (QA)

La qualité de l'air en Wallonie est surveillée via 23 stations télémétriques du réseau wallon de surveillance (ISSEP-AWAC). L'indicateur est adimensionnel et traduit le niveau de qualité de l'air ambiant dans chaque entité (communes uniquement) de Wallonie par rapport à la moyenne régionale, pour trois types de polluants parmi les plus problématiques en termes de santé humaine (ozone - O₃, oxydes d'azote - NO₂ et particules fines - PM). Plus l'indicateur est négatif, meilleure est la QA en référence à la QA moyenne en Wallonie. Plus l'indicateur est positif, moins bonne est la QA dans l'entité en référence à la QA moyenne en Wallonie. La valeur de référence pour la Wallonie est 0.

Attention que la valeur zéro ne signifie pas que la QA wallonne est inchangée. La qualité de l'air s'est globalement améliorée sur la dernière décennie (notamment la réduction des particules fines, voir les rapports de l'AWAC pour plus de détails⁸). L'indice est donc un point de comparaison par rapport à une moyenne wallonne et indique dans quelle mesure l'entité considérée est dans une dynamique meilleure ou non que la Région, sans que l'indice n'indique si la Région est dans une dynamique d'amélioration ou non. Sans surprise, ce sont dans les pôles urbains que la moins bonne qualité de l'air est constatée.

Les données sont publiées par 2 ans. Les dernières données disponibles étant 2019, 8 périodes sont analysées : 2010-2012 ; 2011-2013 ; 2012-2014 ; 2013-2015 ; 2014-2016 ; 2015-2017 ; 2016-2018 ; 2017-2019.

Si, de manière générale, le territoire namurois présente une qualité de l'air correcte (les communes carolines et liégeoises ont des indicateurs de qualité de l'air bien moins bons, avec des valeurs supérieures à 0.5 et proches de 0.8), il faut constater que la qualité de l'air est en constante diminution sur la dernière décennie par rapport à la moyenne wallonne. Considérant une moyenne par écosystème, tous ont vu leur qualité de l'air décroître même si la qualité reste globalement supérieure à la moyenne wallonne avec des indicateurs toujours négatifs à l'échelle provinciale.

Le Val de Sambre est le seul écosystème avec une QA stable par rapport à la Région alors que tous les autres ont vu leur indice empirer (c'est-à-dire devenir de plus en plus positif). Cette

⁸ AWAC-ISSEP, Réseaux de surveillance de la Qualité de l'Air, Rapport 2019, 274p.

tendance est notamment marquée dans le pôle urbain namurois qui s'est fortement détérioré avec une très forte augmentation de l'indice (+0.56) en une décennie. Notons cependant que ces indices à l'échelle communale sont parfois dépendants d'éléments particuliers. Par exemple, la commune de Sambreville a vu son indice passer de 0.13 à -0.90. Cela n'est pas dû à un effort particulier d'amélioration de la qualité de l'air mais plutôt à la fermeture des dernières usines polluantes du territoire. Cet indice permet de donner une indication de la QA mais présente de sérieuses limites à prendre en considération avant de tirer toutes conclusions hâtives (dépendance à des phénomènes locaux, placement des stations de mesure, évolution globale de la qualité de l'air wallonne, etc.).

	Wallonie	Province	Namur Capitale	Val de Sambre	Meuse et Condroz	Entre Sambre et Meuse	Ville de Namur
QA 2010-2012	0	-0.21	-0.11	0.01	-0.26	-0.32	-0.20
QA 2017-2019	0	-0.08	0.08	0.03	-0.13	-0.2	0.36
variation	0	+0.13	+0.19	+0.02	+0.13	+0.12	+0.56

3.1.6.2. Artificialisation des terres: des dynamiques contrastées

Il semble utile d'étudier comment les terrains sont utilisés sur les territoires étudiés. Ainsi, il est proposé d'analyser la part de terrain artificialisé et la part de terrain résidentiel (la part de terrain industriel restant en général anecdotique, à l'exception de quelques communes), sur la période 2011-2020, soit les dernières données à jour.

Si nous prenons les terrains artificialisés (recouvrant le résidentiel, les commerces, l'industrie ou encore les infrastructures de transport), toutes les entités ont une progression marquée sur les dix dernières années. La Province de Namur, de caractère rural, a un taux d'artificialisation faible par rapport au reste de la Wallonie (8.3% contre 10,7% en Wallonie). Il faut aussi constater, à l'exception de l'écosystème de l'Entre Sambre et Meuse, que l'artificialisation des terres est moins rapide dans la Province que sur le reste de la Région (5,1% contre 5,9% d'augmentation de surface artificialisée). Cette tendance est particulièrement marquée pour la Meuse et Condroz (augmentation de seulement 1,8% de la surface artificialisée). Sans surprise, la part des terrains artificialisés est plus grande dans les zones urbanisées et donc dans les écosystèmes Namur Capitale et le Val de Sambre. L'artificialisation semble globalement maîtrisée par rapport à la moyenne régionale dans ces deux écosystèmes mais aucune zone ne marque une décroissance de cette artificialisation. Notons également que les écosystèmes Meuse et Condroz ainsi que l'Entre Sambre et Meuse ont un taux d'artificialisation très bas, aux

alentours de 5%.

Une large part de cette artificialisation est attribuable au secteur résidentiel. En effet, le résidentiel occupe 6,5% du territoire wallon et 5,1% du territoire de la Province. La part du résidentiel dans les terrains artificialisés est, dans les deux cas, de 61%. Malgré tout, nous constatons deux phénomènes différents. Les écosystèmes de Namur-Capitale et du Val de Sambre ont une part de résidentiel plus importante, que ce soit en termes absolus (8,9 et 11,3% de la surface totale) ou en termes relatifs (70% de la surface artificialisée) que la Province. A l'inverse, les deux autres écosystèmes ont une proportion bien plus faible de terres artificialisées à des fins résidentielles (53 et 54%). Ces deux derniers, avec des surfaces à bâtir plus nombreuses et probablement une saturation du marché immobilier moins grande, ont connu une nette progression de l'artificialisation des terres à des fins résidentielles avec des augmentations de 10,7 et 7,7% quand les autres zones se situent aux alentours de 6% ou moins. Dans l'Entre Sambre et Meuse, cette augmentation suit une tendance similaire à l'artificialisation des terres générale tandis que l'écosystème Meuse et Condroz est marqué par une augmentation très spécifique du résidentiel (l'artificialisation des terres n'est que de 1,8% alors que le résidentiel a augmenté de plus de 10%). Ainsi, les écosystèmes au nord de la Province ont une artificialisation plus importante mais qui progresse, spécifiquement pour le résidentiel, de façon plus limitée, au contraire des écosystèmes du sud de la Province pour qui le résidentiel est en forte croissance, bien qu'il ne représente qu'une portion assez faible du territoire (environ 3%).

Concernant les terres agricoles, leur variation est très faible. Quel que soit l'écosystème, la variation est comprise entre -1 et +1% sur 10 ans. À l'échelle provinciale, la diminution constatée est limitée à moins de 1%. Leur importance relative par rapport au reste du territoire situe entre 41% et 16% dans des zones plus largement couvertes par le massif forestier, c'est-à-dire Meuse et Condroz et l'Entre Sambre et Meuse.

	Wallonie	Province	Namur Capitale	Val de Sambre	Meuse et Condroz	Entre Sambre et Meuse	Ville de Namur
Terres artificialisées 2020	10,7	8,3	12,6	16,5	5,7	5,3	25,9
Croissance depuis 2010	5,9%	5,1%	5,2%	4,8%	1,8%	8,2%	3,2%%
Résidentiel 2020	6,5	5,1	8,9	11,3	3,1	2,8	17,6

Croissance résidentielle depuis 2010	6,6%	6,3%	5,8%	6,1%	10,7%	7,7%	4,1%
Part résidentiel/total	61%	61%	70%	70%	54%	53%	68%

3.1.6.3. Site à réhabiliter

Avec une part de terrains artificialisés importante et une augmentation constante de la part de terrain résidentiel, il est utile, pour des entités urbaines avec un usage déjà important de l'espace disponible, de s'intéresser aux terrains en friches qui sont réhabilitables. Ainsi, la Spaque a listé un nombre de site d'intérêt mais potentiellement pollués pouvant faire l'objet d'un traitement. Ils sont, en 2016 (dernière statistiques disponibles) au nombre de 94 en Wallonie, dont 19 dans la Province de Namur. Andenne et Sambreville disposent de 4 sites d'intérêt chacun alors que Namur dispose d'un site.

Le Service Public de Wallonie a également listé les sites à réaménager c'est-à-dire, selon la définition de l'IWEPS, un bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui est destiné à accueillir une activité, à l'exclusion du logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé. Ces sites peuvent être affectés à de l'activité économique mais aussi à des activités sociales (écoles, hôpitaux, installations sportives ou culturelles, infrastructures de transport, etc.). Un recensement du nombre de site a été effectué en 2015 par le Service Public de Wallonie mais les superficies concernées ne sont pas indiquées.

Au total, la Wallonie dispose de 2213 sites de ce genre. La Province de Namur en accueille 345, soit 15.4%. Si cela représente une proportion faible par rapport au Hainaut ou à la Province de Liège, cela reste un nombre important, laissant un potentiel intéressant de reconversion de sites. La ville de Namur a un nombre important de sites à réhabiliter sur son territoire avec 52 sites, soit autant que Charleroi. Aussi, les autres communes urbaines de la Province disposent d'un nombre de sites importants : Jemeppe-sur-Sambre, Andenne, Gembloux, Couvin, Philippeville, Viroinval, Dinant, Ciney ou Rochefort ont tous entre 10 et 15 sites à réaménager.

3.1.7. Mobilité: un manque d'accès aux transports en commun dans le sud de la Province

Alors que la mobilité alternative à la voiture est prônée, il est utile de voir dans quelle mesure les gares ont été fréquentée. Ainsi, la SNCB effectue des comptages visuels en octobre par le personnel des gares (Infrabel) et par le personnel d'accompagnement des trains (SNCB) durant 9 jours consécutifs : 5 jours ouvrables encadrés de 2 week-ends. La méthode consiste à relever

le nombre de voyageurs montés et descendus pour tous les trains du service intérieur et dans toutes les gares et points d'arrêt. L'indicateur clé donne le nombre de voyageurs montés par gare située sur le territoire de la commune. Il est présenté ici l'évolution des comptages entre 2013 et 2019 (le comptage n'est effectué annuellement que depuis 2013, l'année 2020 est exclue vu la forte baisse de fréquentation due à la pandémie). Il est difficile de présenter les résultats en termes absolus puisque, par exemple, la gare d'Yvoir est difficilement comparable à une ville comme Namur. Cependant, l'évolution de sa fréquentation est un indicateur important de l'utilisation des trains et de la fréquentation des gares, qui font régulièrement l'objet de discussions sur l'opportunité ou non de desservir l'ensemble des gares et arrêts. Il peut aussi illustrer l'accessibilité aux infrastructures de mobilité.

Nous pouvons déjà noter que 16 des 38 communes de la Province ne font pas l'objet de comptage. Nous constatons que, globalement, la fréquentation des gares progresse un peu dans la Province avec +2%, tout comme la Wallonie. Cependant, deux tendances opposées sont observées : une augmentation marquée au nord de la Province avec +7% alors que la fréquentation en Meuse et Condroz ainsi que dans l'Entre Sambre et Meuse a diminué de 16 et 25%. Les variations d'une gare à l'autre semblent aléatoires et sont probablement dépendantes également des plans de transport de la SNCB qui ont pu être modifiés.

La proximité des transports en commun en milieu urbain est un indicateur tiré de l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) réalisé par l'IWEPS. Ce taux est le pourcentage de la population communale située à proximité piétonne d'un arrêt de transport en commun bien desservi (bus, métro, tram ou train) c'est-à-dire les lieux situés à moins de 500 m d'un arrêt de bus et les lieux situés autour des gares et arrêts de train (de 1000 à 2000m selon les fréquences de passage du train). Dans les deux cas, une fréquence minimale est établie par l'IWEPS en plus des distances pour considérer l'arrêt comme « de proximité ». Un indice égal à 1 signifie que toutes les personnes situées sur cette commune ont un accès de proximité aux transports en commun. La moyenne wallonne se situe à 0,4. Sans grande surprise, les communes les plus urbanisées ont un taux largement supérieur (Namur, Jemeppe-sur-Sambre, Gembloux, Sambreville, Andenne, Ciney ou Dinant ont un taux situé à 0,7 ou plus) quand les petites communes rurales, spécifiquement dans le sud de la Province ont un taux proche de 0. A nouveau, en termes d'accès et d'utilisation des transports en commun, le territoire est dualisé entre le nord et le sud de la Province.

3.1.8. Consommation énergétique et production renouvelable

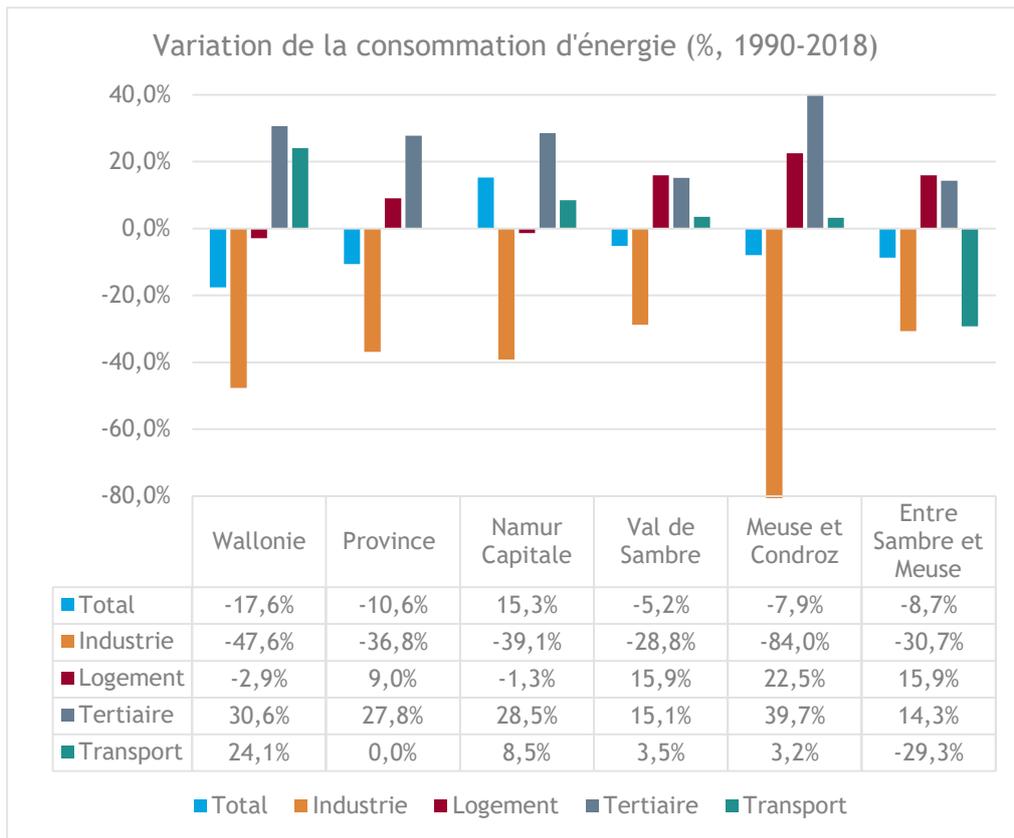
La consommation énergétique est un indicateur important de l'impact environnemental d'une entité. Il est proposé d'étudier l'évolution de cette consommation de 1990 à 2018 (1990 étant l'année de référence pour l'ensemble des stratégies de transition bas carbone en Wallonie, en Belgique et en Europe). 2018 est la dernière année statistique disponible. Il est proposé d'analyser l'évolution de la consommation énergétique totale, pour l'industrie, le logement, le secteur tertiaire et le transport en termes relatifs. En effet, il n'y aura pas de logique à comparer

la consommation énergétique en GwH des entités tant les masses sont différentes.

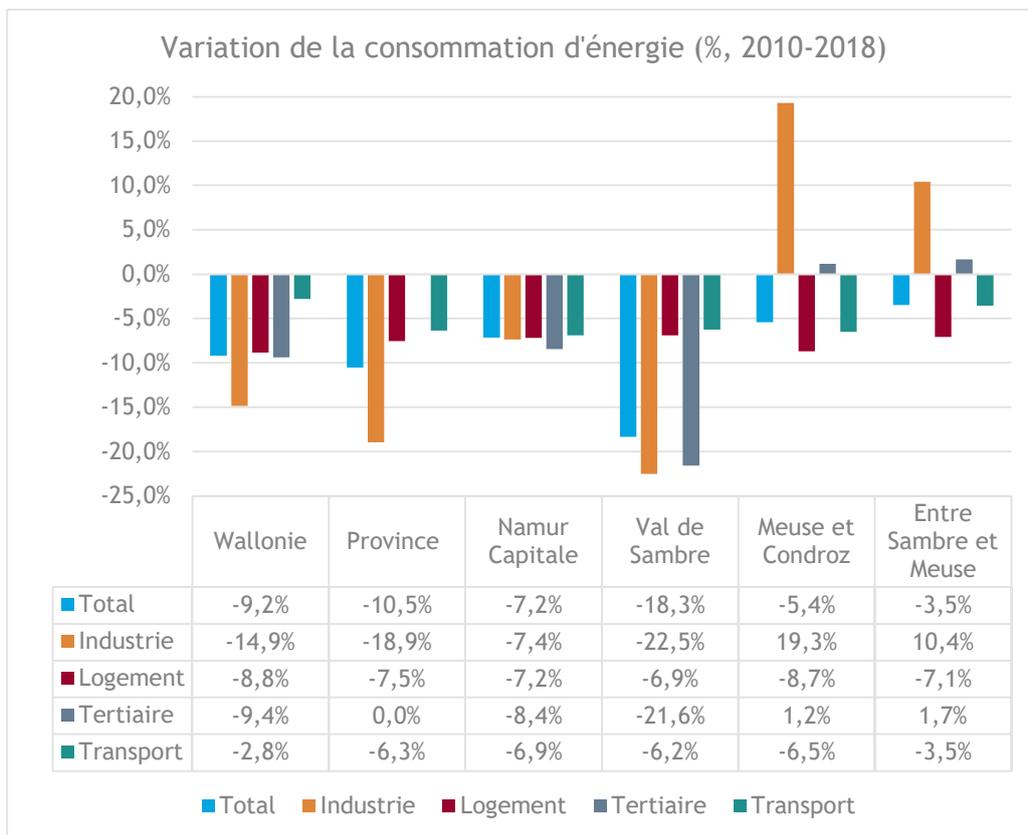
De manière générale, dans chaque entité et pour chaque type de consommation, la période 1990-2000 ne délivre aucune diminution de consommation. A partir de l'année 2000, une diminution sensible apparaît au niveau de la consommation totale d'énergie et de l'industrie mais pas dans les autres secteurs. C'est depuis le début des années 2010 qu'il est constaté une tendance constante de diminution énergétique dans tous les secteurs.

Si des performances positives sont affichées, essentiellement depuis 2010, il faut constater que ces diminutions ne suffisent pas à afficher une diminution de la consommation nette depuis 1990. La Province de Namur affiche une diminution réelle de sa consommation énergétique depuis 1990 que dans le secteur de l'industrie. Le secteur tertiaire (et du logement dans certaines zones) a connu une augmentation depuis 1990 de près de 30%. Ainsi, par rapport aux niveaux constatés en 1990, la consommation d'énergie totale a partout diminué mais uniquement grâce au secteur industriel, qui a notamment souffert de nombreuses fermetures de sites très consommateurs et polluants sur le territoire. Nous constatons néanmoins que la diminution de la consommation totale est moindre dans tous les écosystèmes par rapport à la moyenne régionale (à nouveau, cette diminution moyenne régionale est tirée par la fermeture de sites importants de sidérurgie par exemple).

Dans les quatre écosystèmes, le logement (à l'exception de Namur-Capitale) et le secteur tertiaire ont fortement augmenté leur consommation énergétique quand la variation dans le transport reste limitée. Namur-Capitale est par ailleurs le seul écosystème où la consommation totale a augmenté depuis 1990.



Si nous considérons uniquement la période 2010-2018, une tendance différente apparaît. Il est constaté une tendance à la diminution de la consommation énergétique. Une exception notable est le secteur industriel dans les écosystèmes Meuse et Condroz ainsi que l'Entre Sambre et Meuse où la consommation énergétique est en augmentation. Partout ailleurs, les tendances sont à une diminution de la consommation énergétique dans des proportions plus ou moins importantes. Il n'existe néanmoins pas de tendance claire par secteur. Un écosystème aura tantôt une diminution forte dans un secteur et plus faible dans un autre. Le phénomène sera parfois inversé pour un autre écosystème, dépendant très probablement de facteurs locaux ou conjoncturels.



Dans le même temps, la production d'énergie issue de sources renouvelables (chaleur et électricité) a été étudiée. La production d'énergie renouvelable n'a réellement démarré dans des proportions intéressantes qu'en 2010. Les données sont exprimées ci-dessous comme la production d'énergie renouvelable produite en fonction de la consommation énergétique totale. Cette production était de 0 en 1990 et était nettement inférieure à 1% en 2000. Tous les écosystèmes ont connu une augmentation importante ces dernières années, bien que le renouvelable ne couvre pas plus de 7% de la consommation énergétique totale en Wallonie, tous secteurs confondus en 2018. Cette proportion est plus faible dans le namurois, à l'exception de l'écosystème Meuse et Condroz.

Ainsi, entre 2010 et 2018, tous les écosystèmes ont connu une augmentation de leur production d'énergie renouvelable. Cette production est circonscrite aussi par les possibilités que la topographie permet (présence de cours d'eau, espace pour éoliennes, surface de toitures pour des panneaux solaires etc.). La Province de Namur a une belle performance avec une augmentation de sa production de 135% en 8 ans, soit largement plus que la moyenne wallonne mais le total de production n'atteint pas plus de 4,4% de sa consommation énergétique totale. La croissance de cette production est très variable d'un écosystème à l'autre. Une augmentation très importante est constatée dans la zone Meuse et Condroz (qui est aussi l'écosystème avec la part de renouvelable la plus importante). Namur-Capitale et le Val de Sambre ont aussi une croissance intéressante (malgré une part relative qui reste faible, entre 3 et 4 %) et bien supérieure à la Région wallonne, au contraire de l'Entre Sambre et Meuse.

	Wallonie	Province	Namur Capitale	Val de Sambre	Meuse et Condroz	Entre Sambre et Meuse
Part renouvelable/consommation totale 2018	7%	4,4%	4,3%	3,1%	6,8%	5,8%
Croissance production énergie renouvelable depuis 2010	48%	135%	131%	90%	334%	34%

3.2. L'écosystème d'innovation namurois

La Province de Namur dispose d'un potentiel important en matière d'innovation. A l'étude des indicateurs classiques d'innovation (dépôts de brevets, dépenses dans la RD, activités de centres de recherche et des grandes entreprises, etc.), le territoire namurois ne fait pas partie des pôles majeurs d'innovation en Wallonie. Cependant, si nous ouvrons ce concept d'innovation au développement de nouvelles entreprises (écosystème des start-ups notamment), à la créativité ou encore au numérique, le territoire namurois apparaît être un terreau propice à l'innovation et se positionne clairement comme un territoire innovant et créatif. Si un nombre important de lieux phares sont situés sur le territoire de Namur-Capitale, notamment parce qu'on y retrouve une concentration des acteurs qui ont initié la dynamique, ce dernier a pour vocation de profiter à l'ensemble des opérateurs de la Province et de rayonner sur l'ensemble des écosystèmes.

Le Trakk, le hub créatif de Namur réalisé grâce à un co-financement FEDERest un lieu phare de cet écosystème. Cet espace, de plus de 3000m² est dédié à la créativité et concentre à la fois un espace de coworking, accueille des étudiants-entrepreneurs, des coachs en développement de projet ou encore un fablab (laboratoire de fabrication où toute innovation peut être testée). Citons également le Smart Gastronomy Lab à Gembloux qui participe à l'émergence de l'innovation. Dans les deux cas, ces espaces sont aussi proches des Universités.. L'installation récente du pavillon de l'exposition universelle de Milan à Namur est aussi un signe de ce dynamisme créatif. Depuis le premier espace coworking de Namur (2011), nous constatons un développement important sur le territoire de Namur de ce type d'espace, autant en milieu urbain (Atelier C-39, le Trakk, CoworkingNamur à Namur, Dinant, Jemeppe- sur-Sambre) que rural (Fernelmont, Philippeville, Sorinnes, Beauraing) et proposant des services aux entreprises selon les cas, comme un fablab à Philippeville.

Un écosystème innovant et numérique est en plein développement. Ces projets collaboratifs

permettent la mise en réseau d'un nombre important d'opérateurs, que ce soit les autorités wallonnes via le programme Digital Wallonia, l'UNamur, la Ville de Namur, le BEP, la Province de Namur, des entreprises partenaires etc.

A côté de ces initiatives innovantes, le territoire namurois mise aussi sur le développement de l'innovation et du numérique. Le réaménagement du site du Grognon via le FEDER permet de créer le « NID » (pour Namur intelligente et durable). Cet espace vise à favoriser la transition écologique, appuyée sur les nouvelles technologies. Il a pour but, en complémentarité du Trakk, de développer des projets créatifs au service des citoyens de la Ville mais aussi l'ensemble de la Province afin de renforcer la dynamique exposée plus haut. L'ambition est de créer un « *lieu de convergence citoyenne et technologique, sorte d'ambassade de la capacité d'innovation de la ville* ». Juste en face du Delta dont le rayonnement culturel et créatif vise également l'ensemble de la Province.

Enfin, l'innovation, l'attractivité pour les entreprises et le rayonnement international du territoire namurois se concrétisent aussi par un lieu accueillant des événements à portée internationale comme le salon SETT qui peut profiter des infrastructures de Namur Expo qui sont particulièrement bien adaptées. Nous pouvons encore citer le centre de compétences Technobel, le réseau d'universités et de hautes écoles ou les dynamiques Terra (Agro-bio-Tech Gembloux) et autres stratégies smartcity locales⁹ (appuyée par DigitalWallonia et l'Agence du Numérique) comme autant d'indicateurs d'un territoire innovant.

De cette manière, le territoire namurois vise à se positionner clairement comme un acteur innovant en misant sur la créativité et le digital. En pleine expansion, il s'agit d'un secteur qu'il convient de continuer à soutenir et développer. Pour tous ces projets, le soutien européen a été (et reste) décisif.

3.3. Observations transversales

Comme nous avons pu le montrer, le territoire namurois est riche et varié. Chacun de ses arrondissements présente des caractéristiques qui lui sont propres, impliquant des besoins spécifiques pour chacun d'entre eux. À ces différences entre les arrondissements, une dualisation est aussi remarquée entre les zones urbaines et rurales.

Globalement, la Province de Namur a une démographie en croissance et cette tendance ne va pas s'estomper. Si la croissance démographique attendue dans les villes (Namur essentiellement) n'est pas attendue comme importante, celle-ci devrait se concentrer dans les communes qui lui sont limitrophes. Ceci renforce encore la nécessité d'un lien fort entre la Ville

⁹ 56% des communes namuroises ont initié une démarche smartcity selon le baromètre wallon 2020 du Smartcity Institute. 43% d'entre elles ont aussi formalisé la démarche smartcity dans une stratégie dédiée

et son hinterland.

Si la population namuroise augmente, celle-ci ne rajeunit pas pour autant. Comme nous l'avons vu, la part des moins de 20 ans est en décroissance et la part des plus de 65 ans augmente rapidement, avec deux conséquences. D'abord, la part de la population active tend à décroître. Ensuite, le vieillissement de la population nécessite une adaptation des services et infrastructures publics. Le maintien d'une population jeune et active dans les pôles urbains (spécifiquement Namur) est ainsi un défi pour maintenir une ville productive et attractive et limiter l'effet du vieillissement de la population qui est déjà important à Namur.

Si nous revenons brièvement sur la création de richesse et l'intégration socio-économique des Namurois, celles-ci sont positives. En effet, les performances économiques du territoire sont proches, voire supérieures, aux performances régionales. Néanmoins, cela ne doit pas occulter les fortes disparités observées. La création de richesse dans l'Entre Sambre et Meuse et l'écosystème Meuse-Condruz est inférieure à la moyenne régionale et le rattrapage de ce retard reste limité sur la dernière décennie. Si le revenu disponible des Dinantais s'est sensiblement amélioré, ce n'est pas le cas des habitants de Philippeville. Ainsi, malgré une performance intéressante, la Province reste caractérisée par une partie nord plus riche et plus aisée, portées par des pôles urbains innovants, un pôle académique et un réseau de communication performant. Le sud quant à lui reste caractérisé par une économie rurale et encore enclavée (même si des améliorations notables ont été faites récemment, comme le contournement de Couvin).

Quoiqu'il en soit, l'intégration socio-économique des Namurois reste davantage positive que la moyenne régionale : plus d'emploi, moins de chômage et moins de prestations sociales (revenu d'intégration). Néanmoins, il est observé que cette tendance est inversée dans la Ville de Namur qui concentre plus de chômage et plus de bénéficiaires d'allocations sociales.

La Province est caractérisée par une part importante d'emploi public. L'effet « capitale » n'est pas anodin. En effet, la ville de Namur concentre de nombreuses administrations régionales ainsi que plusieurs institutions de l'enseignement supérieur. Aussi, le territoire est très peu industrialisé par rapport au reste de la Région et reste caractérisé par des entreprises de petite taille. Néanmoins, la Province, et plus précisément l'écosystème Namur-Capitale, a connu une forte croissance de l'emploi indépendant cette dernière décennie. Les démarches stratégiques visant à développer un écosystème créatif, numérique et innovant peuvent appuyer cette nouvelle dynamique entrepreneuriale.

Enfin, plusieurs indicateurs environnementaux ont été analysés. Ces analyses ne sont pas exhaustives et ne permettent pas de tirer un bilan définitif sur les différents écosystèmes. Néanmoins, ils donnent des indications intéressantes. Il y a été constaté que, si le niveau de la qualité de l'air est correct, cette dernière tend à se détériorer par rapport à la moyenne

régionale, tous écosystèmes confondus. Il a aussi été constaté que les zones urbaines, quelques soit les écosystèmes, disposent d'un nombre intéressant de sites à réaménager et que cela représente un réel potentiel de développement économique. Enfin, concernant l'artificialisation des terres, la dualisation du territoire provincial est à nouveau marquée. Ainsi, au nord de la Province, l'artificialisation est plus forte par rapport à la surface totale. Malgré tout, la pression à l'artificialisation est moins forte puisque la croissance à l'artificialisation des terres est plus faible que dans le reste de la Province, surtout concernant l'élargissement des surfaces dédiées au résidentiel. À l'inverse, le sud de la Province (Meuse et Condroz, Entre Sambre et Meuse) ont une terre nettement moins artificialisée par rapport au total de surface mais sont dans une dynamique de croissance forte à l'artificialisation, surtout à cause du résidentiel dans le cas de l'écosystème Meuse et Condroz.

Cette dualisation se marque aussi dans la mobilité. Les deux écosystèmes situés plus au sud ont vu leurs statistiques de fréquentation des gares diminuer assez fortement sur les dernières années alors que le Val de Sambre et Namur-Capitale ont amélioré leurs statistiques. Aussi, cette dualisation est fort marquée concernant la proximité des transports en commun puisque l'indice est très faible (mais sans grande surprise) dans les zones rurales du sud de la Province et nettement plus élevée dans le nord, là où l'urbanisation est plus marquée. Pour terminer, la consommation énergétique ne démontre pas de spécificités particulières entre les écosystèmes. Les consommations énergétiques n'ont jamais cessé d'augmenter jusqu'au début des années 2000 avant d'entamer une décroissance marquée pour tous les écosystèmes depuis environ 2010. Néanmoins, ces diminutions restent variables d'un écosystème à l'autre et d'un secteur à l'autre. Cette diminution progressive de la consommation énergétique s'accompagne d'une augmentation rapide de la production d'énergie renouvelable (ou issue de sources renouvelables). Si, à l'exception de l'Entre Sambre et Meuse, la croissance de ces énergies est largement supérieure à la croissance régionale, la part de ces énergies au regard de la consommation totale des territoires restent marginales et inférieures au seuil atteint à l'échelle de la Région.

4. Analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone, y compris les interconnexions économiques, sociales et environnementales

4.1. Une vision stratégique globale et sur mesure pour la Province de Namur

La Province de Namur est riche de ses diversités. Le Bureau économique de la Province de Namur (BEP) en est bien conscient. Dans le cadre de la programmation 2014-2020, le BEP avait commandé une étude "stratégique" au bureau parisien SOFRED. Ce consultant, extérieur à la région et à la vision vierge sur cette dernière, avait pu apporter une approche nouvelle non-inhibée par la connaissance des projets existants. Cette étude a surtout permis de poser les bases d'une réflexion stratégique profonde sur le territoire namurois. L'expérience acquise en tant qu'EIR lors de la précédente programmation confère au BEP et au territoire une maturité non négligeable dans la gestion de la dynamique des fonds européens et le déploiement d'une stratégie urbaine/infrarégionale. Nous le verrons ci-dessous, l'approche stratégique a été approfondie ces dernières années par certaines entités du territoire namurois.

Outre qu'elle tienne compte des potentialités du terrain, cette étude du consultant SOFRED se plaçait en lien avec les nouvelles orientations de la stratégie européenne 2014-2020. L'objectif premier était de positionner la Province de Namur avec des projets forts et fédérateurs, fruits d'une réflexion intégrée. Cette dernière avait en effet été oubliée lors des précédentes programmations. Lors de la programmation 2014-2020, le portefeuille « Namur Innovative City Lab » a été (partiellement) sélectionné et mis en œuvre par le BEP. Nous pouvons également citer le portefeuille « SITI – Sambreville, Incubation, Transition et Innovation » mis en œuvre par la ville de Sambreville. Seuls une part de ces deux portefeuilles relevaient de l'OS 5 dédié au développement urbain intégré.

A travers la mise en place de ses projets FEDER sur la période 2014-2020, le bassin de Namur souhaitait répondre à quatre types de besoins :

- des besoins en matière de **réhabilitation de friche**. A travers un projet d'assainissement, la Commune de Sambreville souhaitait renforcer son attractivité, favoriser le verdissement et valoriser une friche industrielle. Ce projet s'inscrivait dans une perspective de développement durable et de transition écologique ;
- des besoins en termes de **culture et tourisme**. La Commune de Sambreville a développé un projet qui consiste en l'aménagement d'un espace à vocation récréative, sportive et culturelle. Ce projet répondait également à des besoins environnementaux puisqu'il visait à recréer un véritable poumon vert au cœur de la ville ;
- des besoins en termes de **transport durable et de mobilité**. Cette thématique est prépondérante au sein du bassin de Namur. Le BEP portait des projets liés à l'aménagement et à l'accessibilité de l'Espace Confluence. La Commune de Sambreville

développait également un projet de création de boulevard urbain afin de contribuer au renforcement de l'attractivité de Sambreville ;

- des besoins en **infrastructure**. La ville d'Andenne a développé un projet de réaménagement complet d'une ancienne école pour créer un pôle culturel en plein centre-ville.

Nous présentons ici les objectifs et les enjeux pour le territoire namurois pour la prochaine période de programmation.

4.1.1. Un territoire hétérogène aux influences externes

Au croisement de deux euro-corradors (routiers, ferroviaires et fluviaux), un dans le sens nord-sud (Bruxelles-Namur-Luxembourg) et l'autre dans le sens est-ouest (Lille-Mons-Charleroi-Namur-Liège-Maastricht), comprenant le siège de la capitale wallonne, la province de Namur est un territoire hétérogène, composé de pôles urbains, semi-urbains et de sous-régions à forte dominante rurale. Sur le plan économique, les atouts majeurs de la Province sont les nombreuses TPE, dont certaines travaillent dans des niches à forte valeur ajoutée,

Le territoire est également caractérisé par l'importance du secteur tertiaire privé, public et non-marchand, et une population en croissance avec des revenus supérieurs à la moyenne de la Wallonie. Si le rayonnement de Namur, capitale wallonne, sur l'extérieur est un facteur déterminant de la stratégie à mener, il est tout aussi important de tenir compte, en sens inverse, des aires polarisatrices externes :

- Liège pour la région andennaise et le nord-est namurois ;
- Marche pour le sud-est namurois ;
- Les Ardennes françaises pour tout le sud (Couvin mais aussi Bièvre par exemple)
- Bruxelles pour le nord namurois ;
- Charleroi pour le Val de Sambre et le nord de l'arrondissement de Philippeville.

4.1.2. Une coexistence d'écosystèmes

Plutôt que de diviser la province en sous-régions autour d'un centre urbain, il a été choisi de parler d'"écosystèmes". Il s'agit de parties du territoire qui partagent des caractéristiques communes et sont soumises aux mêmes forces dynamiques. Nous nous sommes référés pour chacun d'eux aux facteurs ayant les plus grands effets d'entraînement sur les décisions des acteurs socio-économiques (implantation d'entreprises, établissement de nouveaux habitants,...). Ce sera tantôt une fonction dominante, tantôt un axe de transport, tantôt des influences externes, tantôt encore des ressources naturelles. Pour la prochaine programmation, nous définissons quatre écosystèmes :

- Namur-capitale: un pôle urbain bien structuré ;
- Le Val de Sambre : un bassin industriel en reconversion entre Namur et Charleroi ;
- Le Sud de l'Entre Sambre et Meuse: un bassin hétérogène connecté à la France et au pôle carolo ;
- La région Meuse-Condroz : un bassin rural aux ressources forestières et touristiques.

Cette proposition fait délibérément fi des facteurs géographiques traditionnels, comme les caractéristiques du sol (le Condroz, la Hesbaye, la Famenne,...), les vallées (la Meuse, la Sambre, la Semois,...), l'histoire et même les polarités urbaines. Bien que ces facteurs restent néanmoins importants pour la délimitation de ces écosystèmes, ils ne sont pas en capacité à eux seuls d'orchestrer le dynamisme socio-économique d'un écosystème. La volonté des acteurs locaux importe également. Ainsi, la région de Dinant (Meuse-Condroz) doit se déterminer par rapport aux écosystèmes qui l'entourent (Namur, Entre Sambre et Meuse, Ardennes françaises notamment). De même Andenne, doit se voir en relation avec la capitale wallonne. C'est aussi le cas de toutes les parties du territoire provincial dont le développement ne se conçoit qu'en relation avec les autres et avec l'extérieur.

4.1.3. Ressources

L'inventaire des ressources à la disposition de la Province de Namur pour booster son développement économique a été effectué (elle sera davantage détaillée ci-après). Il ne s'agit pas uniquement de capitaliser sur les ressources naturelles (le sol, la pierre, le bois,...), ni sur les traditions industrielles (le verre, le fer,...), ni sur les grands axes de transport (la route, le chemin de fer,...) qui sont déjà connus. Le capital humain, facteur de dynamisme, ou les institutions politiques, les réseaux d'entreprises, les formes d'enseignement et de recherche, les initiatives culturelles sont autant d'éléments à prendre compte pour connaître les ressources du territoire. Nous en listons cinq :

1. un **poids institutionnel important** : Le statut de Capitale wallonne de Namur donne à la Province des fonctions politiques, publiques et administratives qui peuvent être source de développement. Les transferts de compétences successifs renforcent le poids de la capitale. Pour les accueillir, les forces vives namuroises s'organisent afin de proposer non seulement des sites susceptibles d'accueillir de nouvelles administrations et l'ensemble des services qui y gravitent mais aussi de proposer et créer une dynamique de territoire propre à une capitale (culture, événements, rayonnement international) ;
2. un **réseau économique structuré** : la Province dispose de filières stratégiques structurantes sur lesquelles capitaliser : la construction, les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'agroalimentaire, la santé, l'environnement, le tourisme, les industries créatives et culturelles. Dans ces domaines, à côté de

nombreuses PME, elle compte une dizaine de complexes de taille internationale : Materne, Mondelez, SGS, Vinçotte, GSK Biologicals, Carmeuse, AGC, etc. Elle a aussi vu la mise en place, au fil des ans, de clusters, de pôles de compétitivité et de centres de compétences aujourd'hui reconnus dans leur secteur : Wagralim, Infopôle, Mecatech, les clusters CapConstruction et Eco-construction, etc. Pour et avec les entreprises, des espaces d'activité, dont certains dans une logique thématique, se sont développés : Créalys, Ecolys, Ciney, Bouge (Care-YS) en sont des exemples.

3. des **appuis scientifiques solides** : le pôle universitaire structuré autour de l'Agrobiotech Gembloux (ULg) et de l'UNamur, en réseau avec les hautes écoles, monte en puissance. Les compétences scientifiques qui y sont développées s'affirment sur le plan international, notamment en informatique, en agro-alimentaire, en gestion de la forêt et en nanotechnologie.
4. une **vie culturelle et associative dynamique** : des événements culturels font désormais rayonner la Province au-delà de ses frontières et lui permettent d'affirmer ses spécificités, notamment en ce qui concerne le cinéma, l'humour, les arts de la scène, le jazz. Des projets d'ampleur ont récemment vu le jour comme l'inauguration récente du Pavillon dédié au numérique sur l'Esplanade de la citadelle de Namur ou encore la réfection complète de la Maison de la Culture de la Province de Namur.
5. un **cadre de vie attrayant** : la qualité paysagère, notamment ses forêts et ses voies d'eau, conjuguée à celle du patrimoine, riche de vestiges historiques de plusieurs époques, constituent des atouts de taille pour le développement économique.

Malgré ces atouts, la Province de Namur souffre d'une réputation de belle endormie, résistante au changement. Aussi, la vie entrepreneuriale y est moins reconnue que dans d'autres pôles tels que Liège ou Charleroi qui bénéficient d'une longue tradition d'entrepreneurs industriels.

Sur cette base, nous proposons de développer plus en détails les caractéristiques de chacun des écosystèmes précités. Les objectifs stratégiques exposés pour chaque territoire ont pour but d'aboutir à une vision mobilisatrice et partagée traduisant une triple volonté :

1. l'ouverture vers l'ensemble des acteurs qui, à l'intérieur et à l'extérieur du territoire, souhaitent œuvrer à la poursuite de son développement ;
2. la mobilisation de ces mêmes acteurs afin de travailler ensemble, de partager des objectifs communs et de dégager de nouveaux moyens d'investissement ;
3. la mise en place de priorités sectorielles fortes tout en restant ouverts, agiles et perméables à d'autres opportunités.

4.2. Des écosystèmes particuliers

4.2.1. *Namur-Capitale - une histoire qui s'écrit, un territoire qui rayonne*

4.2.1.1. *Situation initiale et besoins*

Depuis 1983 et la mise en place de l'Administration régionale à Namur, 1986 et la Région wallonne instituant Namur comme sa capitale et 2010, renforçant la décision de 1986, instituant Namur comme siège des institutions politiques régionales, près de 30 années se sont écoulées et ont transformé Namur et son Hinterland : une cohorte de fonctionnaires régionaux s'y est installée ou s'y déplace quotidiennement, les plupart des institutions wallonnes y ont installé leur siège et la commune a augmenté de plus de 8.000 habitants, un phénomène qui déborde largement dans le grand-Namur, caractérisé par un certain nombre de communes très attractives dont la croissance démographique est plus élevée encore. Citons par exemple Gembloux et Andenne avec des dynamiques démographiques très positives également (+12% à Gembloux et +9,7% à Andenne sur la dernière décennie).

Pourtant, les effets territoriaux de cette dynamique assez unique en Wallonie n'ont pas encore été véritablement pris en compte dans une dynamique d'intelligence territoriale qui dépasse les frontières de la ville-capitale. Le temps est mûr car les enjeux supracommunaux s'additionnent et débordent vers les communes voisines : localisation des équipements et des pôles de service, partage d'équipements supralocaux, organisation de la mobilité, intégration des services de soins, transition climatique durable sont autant de thématiques rassembleuses pour les communes du bassin namurois qui se singularisent aussi par une stratégie de développement endogène s'appuyant sur un écosystème d'innovation qui dépasse également les frontières namuroises (Andenne ou Gembloux).

De par son statut de Capitale régionale, le territoire de Namur-Capitale est marqué par une **dynamique appuyée de transformation**, en particulier au sein même de la ville de Namur. De nombreuses **infrastructures** profitables à l'ensemble des communes du territoire sont en construction/rénovation et permettront de faire rayonner le territoire bien au-delà des limites de ses communes : une gare multimodale, des espaces culturels et touristiques (le Pavillon de la Citadelle, le Delta - anciennement Maison de la Culture de la Province -, Maison du Tourisme, le CAV&MA et le Grand Manège, la Confluence et le NID), des espaces d'activités économiques et de services (la refonte du quartier de la gare avec un hôtel, du logements et des bureaux, centre commercial et l'accueil du siège régional de Belfius, la construction d'un nouveau Palais de Justice, etc.) ou encore de mobilité (le nouveau parking Confluence de 650 places, la gare multimodale et le système de transport intelligent informant en temps réel sur la qualité et le densité du trafic). Ainsi le territoire vit une diversification de ses infrastructures, notamment touristiques. En marge de ces chantiers majeurs, il existe toujours un potentiel important en

sites à requalifier ou à valoriser. Rien que dans la commune de Namur, 52 sites à réaménager sont identifiés par le SPW, 16 à Andenne ou 13 à Gembloux. Cela représente un potentiel important de développement économique ou résidentiel.

Cette dynamique s'accompagne d'une **croissance démographique** continue sur le territoire. La population pourrait encore augmenter de l'ordre de 10% sur les 15 prochaines années selon le Bureau du Plan. Si la démographie est positive, cela ne signifie pas nécessairement que la population namuroise rajeunit. La part des personnes de plus de 65 ans a connu une croissance continue sur les dix dernières années. La pandémie de COVID 19 a illustré, dramatiquement, la nécessité de joindre les efforts pour proposer une offre de soins intégrée territorialement et pour aborder le vieillissement dans une optique non-concurrentielle. Toutes les communes du Namurois, de par leur attractivité résidentielle, doivent développer des solutions innovantes dans le maintien à domicile, la prise en charge et l'hébergement des personnes âgées, sans obérer durablement les finances locales.

Des investissements sont en cours et encore à prévoir pour garantir une qualité de **cadre de vie** à l'ensemble des habitants présents et futurs sur le territoire. La croissance démographique, dictée par une attractivité forte du territoire pour les classes moyennes en périphérie de la Capitale wallonne requiert une vision stratégique concertée sur les futurs investissements résidentiels et infrastructurels. Cependant, cette forte attractivité tend à créer des problèmes de mobilité autant dans le centre-ville que sur des zones plus périphériques avec un trafic très dense.

En marge de cette double dynamique, le territoire namurois dispose également d'un pôle d'**enseignement supérieur** important. Le territoire accueille deux universités (l'UNamur et l'ULg-Gembloux Agro-BioTech) mais aussi de multiples pôles d'enseignement supérieur comme l'Henallux, la Haute Ecole Albert Jacquard, l'école hôtelière de la Province de Namur ou l'IMEP. Ce pôle académique (regroupant universités, hautes écoles, instituts de promotion sociale et école supérieure des arts) est propice au développement d'activités d'innovation.

L'économie namuroise est aussi caractérisée par un tissu de PME/TPE (81% d'entre elles comptent moins de 9 salariés) et une dynamique de développement endogène, privilégiant les secteurs clés tels que l'écoconstruction, la santé, les TIC, l'économie touristique et les industries culturelles et créatives). Le territoire accueille un parc scientifique (Crealy), un parc dédié à l'écoconstruction (Ecolys) et accueillera, d'ici 2024, un parc urbain, sur les hauteurs de Namur, dédié à la santé (Care-Ys). Le territoire namurois bénéficie au final d'une spécialisation tertiaire dynamique et non dépendante de la présence de grandes entreprises structurant le territoire. Un atout qui plaide pour une forte coopération non concurrentielle entre les communes.

Le territoire namurois tient à développer une identité forte. Ainsi, depuis plusieurs années, une identité « **SMART** » a été développée. Un écosystème innovant et numérique est en forte

croissance, notamment grâce à divers partenariats public-privé : le TRAKK est un exemple phare de cette dynamique en construction. Grâce à son statut de Capitale régionale valorisable dans les réseaux internationaux et à son offre HoReCa complète (notamment pour le tourisme « MICE¹⁰ »), le territoire concentre des événements avec une portée internationale dans divers secteurs (KIKK, FIFF, etc.) qui lui apportent une forte visibilité.

Le tourisme MICE est par ailleurs développé au cœur même de la Capitale, avec la présence de Namur Expo, espace d'expositions et de salon de 12.000m² et qui accueille 40 événements et 200.000 visiteurs annuels. Géré en partenariat public-privé avec Easyfairs, Namur Expo est le lieu de prédilection de salons professionnels régionaux (dupliqués en Wallonie et en Flandre) et de quelques salons grand public de renom. Sa présence au cœur de Namur sera encore renforcée et améliorée, grâce à la création d'un nouveau parking de 300 places. Namur Expo constitue un réel pôle d'attraction au cœur de la ville de Namur et le développement d'un écosystème MICE très fort.

En marge du tourisme MICE, le territoire dispose également d'une offre culturelle riche qui constitue un pôle d'attraction touristique et économique. Nous pouvons citer le théâtre de Namur et un nombre conséquent de festivals renommés et reconnus, attirant de nombreux visiteurs sur le territoire namurois chaque année : les Solidarités, Esperanzah, Verdur Rock, festival des arts forains « Namur en mai », etc.

4.2.1.2. Enjeux pour le territoire

Plusieurs enjeux porteurs sont identifiés pour la communauté urbaine de Namur :

- dans une volonté de développement et de s'imposer comme un pôle central de Wallonie, des investissements en équipements sont nécessaires dans les secteurs de la santé, du sport, de la construction ou du MICE pour développer des équipements à vocation métropolitaine ;
- renforcer la polarité en matière de santé et en gestion du vieillissement ;
- solutionner la congestion croissante du trafic pour une approche globale et « smart » de la mobilité sur le territoire ;
- construire une ceinture alimentaire pour Namur en s'appuyant sur l'expertise du pôle d'enseignement supérieur et les plateaux agricoles autour de la ville ;
- développer les énergies renouvelables et la valorisation des déchets dans une optique d'économie circulaire et approfondir le développement du secteur du recyclage à partir de l'exemplarité de la Ressourcerie namuroise ;
- adapter et développer des filières de formation localisées et en phase avec les besoins locaux. Nous pensons notamment au développement de compétences numériques

¹⁰ Meetings, Incentives, Conférences & Exhibitions

mais aussi aux métiers de la santé. Le territoire dispose déjà d'institutions d'enseignement supérieur sur lesquelles s'appuyer mais qu'il faut renforcer dans une série de fonctions complémentaires nécessaires pour assurer le maintien à domicile et le développement d'un réseau de santé de proximité et ambulatoire, maillons faibles de l'offre existante en Wallonie, déforcé par la pénurie de fonctions médicales et sociales de première ligne ;

- (continuer à) revitaliser les friches urbaines en ville pour les transformer en lieux de vie et/ou de développement économique, participant pleinement à la dynamique d'une ville dynamique et moderne et tirer profit des nombreux sites à réaménager, notamment à Namur, Andenne et Gembloux.

Un dernier point visant à améliorer la qualité de vie, mais faisant aussi écho au développement économique et touristique, sera de valoriser davantage la culture et le patrimoine pour que les habitants s'approprient davantage leur territoire et son image. Le développement d'importantes infrastructures touristiques est un premier pas. Il s'agira, notamment, de développer une vision harmonisée de l'animation et de la valorisation de celles-ci auprès des habitants.

Face à ces constats, la réaction et la réunion des acteurs locaux sont nécessaires pour mener ensemble une démarche visant à définir une vision commune du territoire, établir un plan stratégique à l'horizon 2025-2030 et mettre en mouvement la communauté urbaine de Namur. Cette démarche stratégique s'appuie sur la reconnaissance par la Région wallonne du statut de Namur en tant que Capitale qui, de ce fait, a un impact qui dépasse les frontières communales. Faire de Namur et de son hinterland naturel une référence sur les nouveaux modes de vie urbains, conciliant le développement économique durable et le bien-être de ses citoyens lui permettrait de se positionner de façon ambitieuse sur les plans régional, national et international.

4.2.1.3. Des projets en cours

Depuis 2014, des initiatives concrètes ont été prises. Nous pouvons notamment citer le développement d'"Espaces du futur" ayant vocation à accueillir des projets de niveau "capitale", les valider, associer les acteurs namurois majeurs à leur concrétisation.

Le développement du plateau de Bouge (Care-Ys) visant à renforcer la polarité en matière de soins de santé est en cours et doit se concrétiser sur le nouveau site Care-Ys. Des projets de coopération entre les institutions hospitalières y voient le jour comme par exemple la mutualisation de trois sites de stérilisations sur un nouveau site unique.

Le développement d'une dynamique de cité digitale pour Namur Capitale, en s'appuyant sur le

savoir-faire de l'université, a été initiée (et soutenue dans la cadre de la programmation FEDER 2014-2020). Ainsi, des services « smart » ont été mis en œuvre dans le domaine de la vie urbaine (mobilité, éclairage, accessibilité aux personnes déficientes, e- tourisme, moyens de paiement, applications mobiles). Le territoire a également amplifié les événements orientés sur le digital. Le développement du KIKK festival et l'inauguration du Pavillon en sont des exemples tout à fait concrets.

Enfin, nous pouvons encore citer la revitalisation et le développement de nouveaux quartiers de vie, renforçant la dynamique urbaine. Chacune de ces polarités a consenti à des programmes importants d'investissements visant à revaloriser des quartiers en lieux de vie à part entière.

Nous pouvons citer également d'autres réflexions en cours sur des projets infrastructurels (développement de bassins de natation et d'un complexe aquatique structurant) et touristiques (Namur, Province au fil de l'eau¹¹).

4.2.2. Le Val de Sambre

4.2.2.1. Situation initiale et besoins du Val de Sambre

Centre de polarité intermédiaire entre Namur et Charleroi, ce territoire est traversé par la Sambre, une ligne ferroviaire et un réseau routier qui lui donnent une excellente **accessibilité**, rehaussée par la proximité de l'aéroport de Charleroi. Ce bassin industriel historique marqué par l'industrie lourde (verre et chimie) et son tissu de sous-traitants est en voie de reconversion/revitalisation,. Les nombreuses friches industrielles sont un potentiel à valoriser.

Il ressort, globalement, que le territoire bénéficie d'un **savoir-faire industriel** certain, de sièges de multinationales et d'une main-d'œuvre potentiellement disponible (mais dont le niveau de formation est insuffisant au regard des besoins actuels des entreprises). Néanmoins, ce territoire souffre d'une image négative, accueille de grandes entreprises qui ne sont pas toujours suffisamment impliquées dans la vie locale d'un tissu économique exposé à la conjoncture économique internationale. Il manque également d'entreprises de taille intermédiaire entre les grandes et les très petites. L'interaction entre la recherche et les activités industrielles est d'ailleurs à renforcer.

Le territoire du Val de Sambre est marqué par une forte densité de population dans la vallée de la Sambre et, à l'inverse, une densité plus faible sur ses plateaux. Il connaît également un tissu urbain diffus le long de la Sambre et contrasté, tantôt encore marqué par un passé

¹¹ Ce projet touristique vise à élaborer un programme d'actions visant à mettre en valeur les bords de Meuse et de Sambre dans la Province de Namur. Il s'agit de développer l'activité touristique mais aussi d'assurer le développement de la mobilité douce, notamment grâce au réseau Ravel.

industriel important, tantôt marqué par la reconversion de ce dernier. La Val de Sambre profite aussi d'une position intéressante, à proximité de la Métropole de Charleroi et de Namur-Capitale. Cette situation lui offre des opportunités de développement et des connexions privilégiées dans l'un et l'autre des territoires. Plus largement, le territoire est aussi compris aux abords du triangle métropolitain Charleroi-Namur-Louvain-la-Neuve. Ceci permet une proximité avec différents pôles universitaires (UNamur, UCL et Uliège via son pôle gembloutois) qui est encore à développer.

L'**héritage infrastructurel** du Val de Sambre est propice aux objectifs de **transition économique** et d'économie circulaire. Avec un potentiel foncier important mais à requalifier, le territoire dispose de larges espaces disponibles pour accueillir de nouvelles activités économiques sans devoir dénaturer ou artificialiser de nouvelles surfaces ou revoir des infrastructures de façon conséquente (routes, égouttages, etc.). Cette disponibilité foncière se couple également, du fait de sa tradition industrielle, d'une bonne connaissance des autorités locales des groupes internationaux et des différents réseaux qui y sont liés. Ainsi, le Val de Sambre dispose de conditions particulièrement attractives pour des investisseurs pour peu qu'il puisse atteindre les réseaux internationaux et d'entrepreneurs les plus susceptibles de valoriser ses atouts (connectivité, ressources immobilières, ouverture au milieu industriel).

Cependant, si le Val de Sambre dispose de cet important capital économique et immobilier, le territoire est aussi marqué par un **capital social « dormant »** à former et valoriser. Vu son passé, la population du Val de Sambre est composée de travailleurs expérimentés dans le milieu industriel qui ont dû se réorienter au fur et à mesure de la modification du tissu économique du territoire. Ces personnes, souvent infraqualifiées, ont besoin de formation pour intégrer les compétences qui pourraient être nécessaires dans des projets de transition économique.

4.2.2.2. Enjeux du Val de Sambre

Les enjeux porteurs du territoire peuvent se résumer de la façon suivante en ce qui concerne l'activité économique :

- la reconversion des sites industriels et la gestion des risques industriels et historiques sur les espaces d'activités économiques ;
- le déploiement de l'économie circulaire ;
- la relocalisation d'une activité agricole et industrielle de proximité ;
- l'exploitation du potentiel foncier et multimodal pour, par exemple, la gestion et le recyclage dans certaines filières spécifiques ;
- l'adaptation et le développement des filières de formation localisées en phase avec les besoins des entreprises locales et le redéploiement économique. Si le territoire dispose d'une réserve intéressante de capital social, celui-ci doit être formé davantage dans l'optique de participer à des projets de transition économique et d'économie circulaire.

Le Val de Sambre détient deux atouts majeurs pour se présenter comme un espace métropolitain lucide quant à son industrie. Il dispose d'une part de grandes industries dynamiques, et d'autre part il accueille de nombreux maillons du recyclage dans son tissu économique. L'enjeu consiste à faire en sorte que le premier atout n'ait pas une influence néfaste sur le cadre de vie de ses habitants et le second que le territoire ne se transforme pas en une « poubelle » du triangle métropolitain Charleroi-Namur-Louvain-la-Neuve. Une réflexion globale de l'ensemble de la dynamique territoriale est ainsi nécessaire pour un équilibre optimal entre le développement économique, l'investissement dans des filières nouvelles et la garantie d'un cadre de vie de qualité.

D'autres enjeux se manifestent également sur le territoire :

- la gestion du vieillissement de la population, sa précarité et le développement de services d'e-santé ;
- la requalification du bâti pour en améliorer l'efficacité énergétique ;
- l'attractivité inter métropolitaine du territoire via le développement d'une politique cohérente du patrimoine et du tourisme.

En résumé, le Val de Sambre fait ainsi face à trois enjeux prioritaires :

- La mise en œuvre d'un plan de ré affectation des friches industrielles, celles-ci étant un potentiel urbanisable exploitable ;
- La mise en œuvre d'un plan de dynamisation associative et participative de la ville au travers de ses quartiers, grâce à un partenariat des acteurs sociaux, économiques et culturels, en vue de développer l'esprit d'entreprendre et l'autonomie ;
- L'utilisation des ressources privées des entreprises locales et les compétences universitaires, afin de passer des activités traditionnelles vers des activités innovantes, afin d'une part de développer l'innovation et la diversification stratégique des entreprises et d'autre part de permettre à celles-ci de jouer un rôle nécessaire de formation de la population locale

4.2.2.3. Une démarche stratégique locale

En 2018, une étude a été commandée par les communes de Jemeppe-sur-Sambre et Sambreville pour travailler sur un plan de redéploiement intégré du Val de Sambre.

La démarche réflexive sur le territoire du Val de Sambre n'est pas neuve. Caractérisé autrefois par un tissu dense d'industries, le territoire a évolué au rythme de restructurations et de diverses fermetures. Son tissu économique s'en est retrouvé profondément changé, marqué par une structure industrielle lourde, polluée et présente sur de grandes surfaces. En parallèle,

ce reflux industriel laisse une population fragilisée avec des compétences faibles ou peu diversifiées, rendant une reconversion rapide difficile.

L'organisation du territoire a tenté de pallier ces déficits par quatre « laisser-faire ».

1. Les villages des collines et des vallées secondaires se sont étendus dans une forte consommation d'espace.
2. Les noyaux commerciaux créés sur les axes routiers pour stimuler l'emploi tertiaire ont vidés les centres historiques de la clientèle et de la chalandise.
3. Les espaces de travail soutenus par les pouvoirs publics se sont éparpillés, sans connexion avec les moyens de transports publics.
4. En conséquence, la voiture est devenue un modèle quasi inévitable de déplacement qui endommage le paysage et son attractivité.

Ce développement épars rend le territoire difficilement lisible et masque ses richesses : un territoire majoritairement bucolique malgré un passé industriel imposant, une situation à la lisière naturelle Sud de la métropole brabanço-bruxelloise, espace parmi les plus riches d'Europe ; une densité de services de proximité exceptionnelle (économie sociale, hôpital, écoles, soin à domicile, accueil de l'ainesse). L'étude met alors en avant les forces du territoire : une connexion directe avec les bassins namurois et carolos, une tradition industrielle, la disponibilité de réserves foncières.

Il est dès lors conseillé de développer des projets auxquels la population pourra pleinement adhérer : dépollution et reconversion de sites, valorisation (agricole) des réserves foncières, développement de la logistique, notamment fluviale. Il s'agit de mettre les atouts du territoire au cœur de la stratégie de développement territoriale.

Le capital social, culturel, spatial et environnemental sont interrogés dans cette étude afin de définir comment « réveiller » le potentiel du territoire et faire émerger les conditions de futurs projets favorisant l'ensemble de ces différents capitaux dans une optique de transition sociale et environnementale. Ce plan guide a ainsi abouti, pour chacune des agglomérations principales du territoire de Sambreville et Jemeppe-sur-Sambre, à la définition de projets stratégiques à développer à moyen terme pour amorcer le redéploiement du Val de Sambre. En addition des enjeux déjà cités, nous pouvons relever également la nécessité de renforcer la fonction de ville de Sambreville et Jemeppe-sur-Sambre par un renforcement du maillage économique et des transports/services non industriels et le besoin de développer des quartiers de vie sans artificialisation de sols et dans un optique de multimodalité.

4.2.3. Meuse et Condroz

Une démarche de territoire focalisée sur l'arrondissement de Dinant est nécessaire. Nécessaire par rapport à l'histoire car ce territoire est un des berceaux du développement du tourisme en Belgique. Il affichait fièrement trois étoiles dans les premières éditions du guide Michelin au début du XXe siècle et son patrimoine naturel, culturel et économique ne s'est pas appauvri depuis, même s'il peut paraître délaissé dans certains choix stratégiques faits en Belgique et en Wallonie depuis cinquante ans. Nécessaire aussi par rapport à une première expérience de supracommunalité (Project15) qui a confirmé l'intérêt de travailler ensemble et de porter des projets en communs. L'essoufflement de cette première démarche constitue une première expérience fertile sur laquelle il est important de rebondir.

Le territoire dinantais est caractérisé par sa **ruralité** et le **savoir-faire** de ses entrepreneurs implantés localement. Avec une longue frontière franco-belge et un contact direct avec la Province du Luxembourg (axe E411), il dispose également d'un potentiel intéressant (mais encore sous-exploité) de développement et d'interconnexion avec d'autres territoires qui peuvent lui être complémentaires ou concurrents (Givet). Les pôles français de Charleville et Sedan sont aussi assez proches pour les communes du sud de l'arrondissement dinantais.

La vallée de la Meuse constitue un élément structurant du territoire, constituant un **potentiel touristique** important avec plusieurs attractions et sites porteurs. Il y existe d'ailleurs une dynamique autour des parcs naturels existants et/ou en projet, visant à capitaliser sur ces derniers pour développer une offre touristique et ludo-sportive autour de la nature (ex : parc de l'Ardenne méridionale). Une stratégie d'équipement est à l'œuvre pour ces différents sites. Ainsi, Dinant constitue un territoire de double lisière à connecter avec la pointe de la France enclavée dans le cœur de la vallée mosane. Des relations sont aussi à consolider au sud avec les acteurs français et luxembourgeois de la vallée de la Semois.

Au niveau économique, un maillage d'entreprises locales relativement dense se développe notamment autour des ressources endogènes (agriculture, sylviculture, carrières). Le territoire est reconnu pour son savoir-faire dans l'**agro-alimentaire** au travers du pôle cinacien qui constitue une référence dans le secteur bien au-delà des limites du territoire et même de la Wallonie. 10 parcs d'activité économique sont répartis sur l'arrondissement et l'extension du parc de Ciney-Hamois, en particulier sur la thématique de l'agroalimentaire est en phase de concrétisation.

Malgré tout, ce territoire n'est pas connecté de façon optimale, ce qui constitue un frein à son développement. Le caractère rural, peu dense et l'absence de pôle urbain important fait de l'arrondissement dinantais un territoire enclavé parfois isolé où les infrastructures (économiques ou de soins par exemple) doivent être renforcées. Le territoire concentre un nombre important des zones blanches qui pénalisent sa **connectivité** et freinent un

développement économique dont le numérique ou les technologies connectées sont précisément des facteurs de désenclavement et d'inscription dans l'économie mondiale. 10 communes sur les 15 de l'arrondissement étaient encore considérées comme des zones blanches en 2019. Ces technologies sont aujourd'hui très présentes, dans les chaînes de valeurs industrielles notamment, et les communes et entreprises de l'arrondissement sont privées d'opportunités de développement. Au-delà de la connectivité au sens strict, ce sous-équipement pose avec acuité la question de la disponibilité des infrastructures nécessaires au développement économique. La connexion multimodale avec les pôles économiques extérieurs reste un défi. Pour toutes ces raisons, l'attractivité économique de ce territoire et sa capacité d'innovation restent limitées.

Plusieurs enjeux porteurs sont identifiés aux alentours de Dinant :

- le besoin de renforcement / regroupement d'une offre de soins et de services aux personnes de première ligne en appui aux pôles hospitaliers existants. Vu le peu de densité du territoire et la pénurie des professions médicales, les soins de premières lignes doivent être organisés ou regroupés à une échelle de proximité pour une prise en charge rapide en dehors des institutions hospitalières ou de soins ;
- le renforcement du potentiel touristique de la Haute Meuse et de l'Ardenne la maillon de la Meuse à vélo et d'une autoroute touristique internationale des voies lentes. Complémentairement, la mise à niveau des équipements à destination du loisir et du voyage est un enjeu urgent : aires de repos, bornes de recharge pour véhicules électriques, aménagement des haltes fluviales ;
- en corollaire à ces deux enjeux et à celui de la connectivité, le développement de l'E-santé et l'E-tourisme et une approche « SMART » du territoire (outils propices à la gestion et au développement économique et numérique du territoire) ;
- la consolidation d'une filière agro-alimentaire supralocale en capitalisant sur l'expertise reconnue du territoire et son potentiel à nourrir des pôles urbains comme Namur ;
- le développement d'infrastructures de soutien à l'activité économique et de la connectivité du territoire, permettent des connexions plus directes avec cet axe structurant wallon ;
- l'investissement en matière de production d'énergie renouvelable, basée sur les forces endogènes du territoire (bio-énergie par exemple, mais aussi petite hydro-électricité, énergie solaire). Il s'agit également de construire une vision pour le territoire sur l'exploitation durable de ces dernières, dans l'optique d'encourager la transition des acteurs économiques locaux vers davantage de durabilité

Face à ces constats, la réaction et la réunion des acteurs locaux apparaissent nécessaires pour mener ensemble une démarche visant à définir une vision commune du territoire. Cette démarche prospective pour renforcer une dynamique territoriale est nécessaire pour cet ensemble de communes qui doivent s'unir pour constituer une taille critique et aborder ces enjeux transversaux ensemble plutôt que dans des configurations plus modestes et trop

particulières.

4.2.4. Sud de l'Entre Sambre et Meuse

4.2.4.1. Situation initiale, besoins et enjeux du territoire

Le territoire du Sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse est caractérisé par des spécificités qui le rendent unique en Wallonie :

- territoire rural, agricole, forestier de qualité mais aussi territoire de tradition industrielle marqué par la reconversion ;
- territoire éloigné des centres urbains et souffrant d'un certain **enclavement** mais avec une opportunité de désenclavement avec l'ouverture en 2019 de l'axe autoroutier européen E420/A304 qui parachève l'itinéraire qui relie la Méditerranée au Nord de l'Europe.
- territoire dans lequel l'infrastructure (route et parcs industriels) a tardé à se renouveler.

Le Sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse est aussi caractérisé par un certain **décrochage économique** par rapport à la moyenne wallonne. Il est cependant riche d'autres atouts et plein de potentialités. Nous pouvons citer les atouts suivants :

- proximité du pôle touristique de Chimay ;
- richesses paysagères et patrimoniales comme les marches de l'Entre Sambre et Meuse, inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO) ;
- diverses spécialisations agricoles ;
- densité et dynamisme du tissu associatif ;
- attractivité touristique poussée par le pôle de l'Eau d'Heure ;
- potentiel d'exploitation de la biomasse ;
- développement et nouvelles connexions du réseau des voies lentes.

Territoire frontière, territoire rural, territoire riche de son histoire, de son patrimoine et de son cadre de vie, le Sud de l'Entre Sambre et Meuse doit faire face à plusieurs crises qui se traduisent par des indicateurs particulièrement difficiles en termes d'emploi, de pauvreté et de santé.

S'appuyant sur un réseau de petites villes, des outils de communication en cours de transformation et un potentiel de développement économique endogène, l'arrondissement possède les ressources nécessaires pour rebondir. L'ouverture d'un axe routier le plaçant sur

la carte du transit européen entre Rotterdam et Marseille constitue à la fois une opportunité économique et touristique historique et un rendez-vous qui ne peut pas être manqué puisque les axes performants ont des effets structurants pour le développement territorial. A ce désenclavement routier doivent correspondre d'autres **investissements indispensables** dans les domaines du ferroviaire et du numérique pour doter l'arrondissement de l'ensemble des atouts du développement territorial.

L'innovation rurale, le développement économique et l'accès à l'emploi pour le plus grand nombre sont des objectifs de développement importants. Pour ce faire, certains secteurs s'imposent comme des évidences : les ressources naturelles et leur valorisation, la valorisation du patrimoine naturel et culturel, les métiers du lien social. Il existe, par exemple via le parc naturel Viroin-Hermeton, une dynamique autour des parcs naturels visant à capitaliser sur les ressources naturelles pour développer une offre touristique et ludo-sportive autour de la nature. Ainsi, comme l'écosystème Meuse-Condroz, la nature constitue un atout à préserver et un outil de développement. D'autres secteurs sont des paris sur l'avenir et l'émergence d'une classe rurale créative : la mobilité dans toutes ses dimensions, le design, les arts. Il s'agit, pour le territoire, de trouver sa signature rurale dans un contexte où l'innovation se focalise paradoxalement dans les villes alors que la société numérique favorise la décentralisation de l'économie.

Territoire parfois marginalisé dans le projet régional, le Sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse doit également trouver des ressources et des alliances avec les deux pôles d'appui que sont Namur et Charleroi, dont on peut raisonnablement attendre qu'ils la confortent dans sa vocation de territoire-ressources et qu'ils l'appuient dans ses ambitions de redéploiement. Le territoire du Sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse est à considérer comme un territoire qui se juxtapose à d'autres et dont les réflexions et projets se construisent à différentes échelles territoriales en fonction des enjeux et thématiques et pour lequel la **dimension transfrontalière** notamment avec le Département des Ardennes (Région Grand Est), du Nord et de l'Aisne (Région Hauts de France) est à ne surtout pas négliger

4.2.4.2. Une démarche stratégique locale pré-existante

En 2015, une démarche de prospective territoriale est lancée. Cette initiative, coordonnée par le BEP, est un dispositif d'animation territoriale depuis 2018. Face au constat de retard économique, les acteurs locaux (élus, fonctionnaires, acteurs économiques, monde associatif et socioculturel, ...) ont souhaité, sous l'égide et l'impulsion du BEP, mener ensemble une démarche visant à définir une vision commune du territoire et à établir un plan stratégique à l'horizon 2025-2030, avec l'objectif de mettre en mouvement le territoire du Sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse namurois.

Une fois le diagnostic posé (atouts, faiblesses, opportunités, menaces), une vaste démarche

participative a permis aux acteurs locaux de prendre part de manière active à l'identification des enjeux, à l'élaboration de la vision commune et à la définition des axes stratégiques. En 2017, plusieurs ateliers de travail ont permis de déboucher sur la construction d'un plan stratégique. Depuis 2018, un programme d'actions a été concrètement opérationnalisé, notamment via l'engagement d'une animatrice territoriale. Plusieurs projets sont déjà réalisés comme l'ouverture en 2019 de l'Espace de Coworking E420 à Mariembourg dans un bâtiment du BEP ou le démarrage du projet de bois énergie en circuit-court (fabrication de plaquettes bois au départ de biomasse locale) porté par le Parc Naturel Viroin-Hermeton. Aussi, depuis 2020, le territoire a obtenu le démarrage de deux projets Interreg.

5. Description de l'approche intégrée permettant de répondre aux besoins et au potentiel de développement

Le territoire namurois est traversé par différents écosystèmes et, comme indiqué, chacun d'entre eux à sa dynamique propre et des besoins spécifiques. Néanmoins, il est important de souligner que, malgré ces quelques disparités, la Province de Namur fait face à une série d'enjeux communs, appelant à des projets dont la mise en œuvre profitera à l'ensemble du territoire. C'est pourquoi une stratégie urbaine intégrée dans le cadre de la programmation FEDER est une nécessité pour le territoire. La réalisation de cette dernière permettra de répondre aux six enjeux suivants :

- **Innovation** : il s'agit de mettre à niveau et innover dans l'accès aux technologies digitales et dans le développement des énergies renouvelables, deux axes importants de développement du territoire, notamment via l'identité « SMART ». L'innovation doit aussi permettre d'innover dans la qualité et l'accès aux services publics, aux soins et aux logements sur le territoire. Le développement d'infrastructures numériques et d'innovation (tels que le TRAKK) est aussi un exemple concret de lieu d'innovation profitant au développement économique du territoire ;
- **Réhabilitation des friches** : il existe dans la Province, et plus spécifiquement dans les pôles urbains de Namur et du Val de Sambre, de nombreuses ressources foncières à valoriser. Le potentiel d'infrastructures (re)valorisables dans le processus de reconversion industrielle est à maximiser ;
- **Développement économique (dont touristique)** : l'ensemble du territoire, et les zones plus rurales comprises, dispose d'un potentiel de développement intéressant. Néanmoins, de nouvelles infrastructures permettant des connexions plus directes entre la zone Meuse et Condroz avec l'axe structurant wallon de la E411 sont nécessaires pour exploiter pleinement le potentiel de développement économique. Aussi, dans une optique de développement d'une identité métropolitaine, la mutualisation et le développement des infrastructures (sport, santé, MICE) est une priorité évidente pour renforcer le statut de capitale régionale. Il s'agira, notamment, de développer une vision harmonisée de l'animation et de la valorisation de celles-ci auprès des habitants ;
- **Transition bas carbone** : cette transition peut se matérialiser de différentes manières.
 - développer une vision énergétique propre au territoire et une stratégie de valorisation durable des ressources dont il dispose. Par exemple, le développement et la consolidation d'une filière agroalimentaire locale afin de renforcer le maillage de production locale dans une optique de développement durable et de redistribution dans le bassin alimentaire du territoire namurois. La présence de leaders dans les nouveaux modèles de production, de transformation et de distribution de produits agro-alimentaires montre qu'une relocalisation est possible dans un environnement fortement concurrentiel.
 - fort de ses ressources naturelles, de sa connectivité et de ses ressources foncières, appuyer une dynamique d'économie circulaire sur le territoire et au sein de son tissu économique local est une priorité à part entière dans l'optique d'encourager la transition des acteurs économiques

- locaux vers davantage de durabilité ;
- encourager et renforcer la rénovation énergétique du bâti et la réhabilitation de logements. Comme partout en Wallonie, une large majorité de bâtiments a plus de 50 ans (64% des bâtiments de la Province ont été érigés avant 1971). Si un bâtiment âgé n'est pas nécessairement mal isolé et peut avoir fait l'objet d'une rénovation, la part de logements autorisés en rénovation par rapport au total de permis octroyés ne dépasse pas 25%. La part de bâtiments autorisée à la construction diminue ainsi lentement, limitant progressivement l'artificialisation des sols mais la rénovation reste largement minoritaire par rapport à la construction. Si des efforts massifs sont encore à fournir sur la rénovation, il faudra tenir compte que ces rénovations et réhabilitations de logements ne doivent pas se faire au détriment d'une offre financièrement accessible et de qualité pour des personnes défavorisées. La transition bas carbone ne doit pas entraîner une injustice sociale et doit garantir la réponse à la diversité des besoins de la population (familles, personnes en perte d'autonomie, etc.) ;
 - développer les solutions de mobilité durable, les transports en commun et les infrastructures de mobilité active (ex : vélo) afin d'encourager des modes de déplacements plus vertueux. L'interconnexion de ces infrastructures à une échelle transcommunale sera un enjeu particulier pour encourager davantage cette mobilité.
- **Infrastructures et logement** : selon les estimations du bureau du Plan, la démographie sur le territoire namurois, et spécifiquement dans les zones déjà les plus denses, va continuer à augmenter dans les quinze prochaines années. Cela signifie une demande accrue de services et d'infrastructures publiques mais rend aussi nécessaire le déploiement de suffisamment de logements dans les zones faisant face à la plus forte pression démographique ;
 - **Développement du capital humain** : il s'agit d'adapter et développer des filières de formation localisées et en phase avec les besoins locaux. Nous pensons notamment au développement de compétences numériques mais aussi aux métiers de la santé au sens large, incluant les métiers de l'aide à la personne pour soutenir le bien vieillir et la qualité de vie. Le territoire dispose déjà d'institutions d'enseignement supérieur sur lesquelles s'appuyer mais il est nécessaire de renforcer les compétences dans une série de fonctions complémentaires pour assurer le maintien à domicile et le développement d'un réseau de santé de proximité et ambulatoire, déforcé par la pénurie de fonctions médicales et sociales de première ligne. Pour ce faire, des infrastructures de formation mais aussi d'accueil sont une nécessité. Globalement, il est nécessaire d'adapter et de développer des filières de formation localisées en phase avec les besoins des entreprises locales et le redéploiement économique. Si, par exemple, le territoire du Val de Sambre dispose d'une réserve intéressante de capital social, celui-ci doit être formé davantage dans l'optique de participer à des projets de transition économique et d'économie circulaire.

Ces six enjeux répondent parfaitement aux exigences de concentration thématique et à l'ambition d'une Europe plus intelligente, plus durable et plus proche de ses citoyens. Cette approche permet de répondre à divers enjeux du territoire pointés par la Région dans sa DPR : le vieillissement de la population et les services de première ligne, la digitalisation du territoire et le développement d'infrastructures ou encore la transition bas-carbone.

Afin de s'intégrer dans la démarche européenne et dans la vision wallonne de son territoire, il est essentiel de considérer les villes de la Province comme des éléments structurants du développement économique et social et donc de les considérer comme prioritaires dans l'appel à projets lié au FEDER. Les villes suivantes seront considérées comme prioritairement éligibles : Ciney, Dinant, Beauraing, Rochefort, Sambreville, Jemeppe-sur-Sambre, Andenne, Gembloux, Namur, Eghezée, Couvin, Philippeville, Florennes, Walcourt.

6. Description de la participation des partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie

Afin de réfléchir aux enjeux qui concernent l'espace territorial namurois et définir des points de vue partagés sur les grands dossiers structurants et enjeux qui ont un impact sur le Namurois, un comité de concertation a été créé : AXUD. Ce comité est coprésidé par le Gouverneur de la Province de Namur et le Président du Bureau Économique de la Province de Namur (BEP). Il regroupe des représentants des formations politiques et des forces vives (ministres et parlementaires fédéraux régionaux et provinciaux, représentants des universités et hautes écoles, des entreprises, des organisations syndicales et patronales, des médias de proximité) de la province de Namur.

La démarche AXUD a été initiée par la province et le BEP dès septembre 2007 dans le cadre du dépôt des projets pour la nouvelle période de programmation européenne 2008-2013. Via AXUD, le BEP et la province de Namur veulent mobiliser toutes les forces vives de la Région et développer un réseau efficace de promotion et de défense des intérêts namurois à tous niveaux.

Historiquement, voici quelques dossiers qui ont par exemple focalisé l'attention du comité AXUD :

- L'implantation des infrastructures régionales et transferts de compétences dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l'Etat ;
- L'installation potentielle d'une antenne décentralisée de formation d'enseignant à Couvin ;
- L'accueil de la nouvelle Ecole Publique d'Administration à Namur ;
- Le plan de desserte ferroviaire établi par le Gouvernement wallon, projet d'investissement 2013-2025 du groupe SNCB (Infrabel), le plan de transport de la SNCB, le dossier des trains pendulaires, le devenir de la ligne 162, l'avenir du site SNCB de Ronet,... ;
- Le SDER, Schéma de développement de l'Espace Régional et le SDT, Schéma de développement du territoire ;
- Le positionnement de l'axe de développement Nord-Sud au travers de divers dossiers dont la coopération transprovinciale et transfrontalière, mais aussi dans une démarche à l'international (collaborations avec l'AWEX, Welcome Office ASEAN,...) ;
- Le décret « paysage de l'enseignement supérieur – comité d'accompagnement du « pôle académique Namur » ;
- Le plan stratégique pour le développement du territoire transfrontalier de l'Ardenne franco-belge ;
- Les instances Bassin Enseignement qualifiant – Emploi – Formation de Namur et du Hainaut Sud ;

- La création et le développement d'Essaimage, la dynamique territoriale de l'Entre Sambre et Meuse ;
- Le rôle d'entité infrarégionale (EIR) pour la sélection des projets de l'axe 5 du programme FEDER 2014-2020 ;
- La préparation de la programmation 2021-2027 du FEDER avec la rédaction d'une stratégie urbaine intégrée, la création d'une task force et d'une méthodologie d'analyse et de sélections de projets.

Dans le cadre de la préparation de l'appel à projets FEDER 2021-2027, AXUD a également mis en place une task force FEDER AXUD, représentative de la composition d'AXUD et chargée d'analyser et de sélectionner les projets déposés dans le cadre de l'Objectif 5 – Mesure 15. En voici sa composition (approuvée en Comité de Concertation AXUD le 3 septembre 2021) :

Présidence	Mathen	Denis
CDH	Dethier	Fabien
CGSLB	Ledoux	Eugénie
CSC	Schingtienne	Jean-Claude
DEFI	Custinne	Bertrand
Ecolo	Kruyts	Nathalie
FGTB	D'Altoé	Laurent
Gembloux Agro-Bio Tech	Francis	Frédéric
MR	Botin	Frédéric
Pôle académique de Namur	Albert	Thierry
PS	À désigner	
PTB	Ne présente aucun représentant	
UCM	Marichal	Aurélie
UNamur	Michiels	Carine
UWE	Saelens	Samuel

La Task Force FEDER AXUD s'est réunie pour la première fois le 20 octobre 2021 afin de lui présenter les grands axes du document de programmation (en particulier la Priorité 5 Mesure 15 – Développement urbain), la méthodologie d'analyse et de sélection des projets et la stratégie territoriale. La méthodologie d'analyse et la stratégie territoriale ont toutes deux été

approuvées par le Comité de Concertation AXUD du 3 septembre 2021.

Cette réunion préparatoire doit permettre à la Task Force FEDER AXUD de réagir rapidement lorsque l'appel à projet sera lancé et que la présélection aura été opérée par les Administrations fonctionnelles et le DCFS. Si la Task Force FEDER AXUD est officiellement mandatée par le Comité de Concertation AXUD pour assurer la sélection des projets de l'axe 5, il va de soi que la Task Force est également chargée de faire un rapport régulier et circonstancié de ses travaux au cours de la sélection des projets.

7. Modalités de sélection des projets

7.1. Critères de sélection

Le Comité de Concertation AXUD a approuvé, en date du 3 septembre 2021, une grille d'analyse et de sélection des projets qui lui seront soumis dans le cadre de l'Objectif 5 – Mesure 15 – Développement urbain). Cette grille de sélection s'établit comme suit :

7.1.1. *Respect des conditions préalables favorisantes*

- Financement
- Propriété foncière
- Contact préalable des pouvoirs subsidiants et ouverture de ceux-ci sur le projet
- Capacité administrative, financière et opérationnelle

7.1.2. *Critères d'analyse*

Sur base des éléments objectifs d'analyse figurant dans la ligne « explication » du tableau, chaque projet se verra octroyer, pour chaque critère, un niveau de qualité allant de 2+ à 2- . Ainsi, la fourchette d'appréciation qualitative de chaque critère contient 5 échelons :

Très favorable = 2+

Favorable = 1+

Neutre = 0

Défavorable = 1-

Très défavorable = 2-

L'appréciation qualitative totale de chaque projet sera, au final, traduite en points.

Et compte tenu du nombre de critères (16), le nombre de niveaux de qualité qu'un projet peut obtenir peut aller de 32 + à 32- pour un total de 100 points :

Résultat obtenu :	Cotation correspondante :	Résultat obtenu :	Cotation correspondante :
32 +	100 pts	0-	50 pts
31+	98,438	1-	48,438
30+	96,876	2-	46,876
29+	95,314	3-	45,314

28+	93,752	4-	43,752
27+	92,19	5-	42,19
26+	90,628	6-	40,628
25+	89,066	7-	39,066
24+	87,504	8-	37,504
23+	85,942	9-	35,942
22+	84,38	10-	34,38
21+	82,818	11-	32,818
20+	81,256	12-	31,256
19+	79,694	13-	29,694
18+	78,132	14-	28,132
17+	76,57	15-	26,57
16+	75,008	16-	25,008
15+	73,446	17-	23,446
14+	71,884	18-	21,884
13+	70,322	19-	20,322
12+	68,76	20-	18,76
11+	67,198	21-	17,198
10+	65,636	22-	15,636
9+	64,074	23-	14,074
8+	62,512	24-	12,512
7+	60,95	25-	10,95
6+	59,388	26-	9,388
5+	57,826	27-	7,826
4+	56,264	28-	6,264
3+	54,702	29-	4,702
2+	53,14	30-	3,14
1+	51,578	31-	1,578
0+	50 pts	32-	0 pt

7.1.2.1. Lien avec la stratégie territoriale

<u>Très défavorable</u> 2-	<u>Défavorable</u> 1-	<u>Neutre</u> 0	<u>Favorable</u> 1+	<u>Très favorable</u> 2 +
<u>Explication :</u>				

7.1.2.2. Attractivité des pôles urbains

- Conception participative

<u>Très défavorable</u> 2-	<u>Défavorable</u> 1-	<u>Neutre</u> 0	<u>Favorable</u> 1+	<u>Très favorable</u> 2 +
<u>Explication :</u>				

- Orienté citoyen et usager (bien-être de la population / enjeu du genre / publics vulnérables / expérience urbaine)

<u>Très défavorable</u> 2-	<u>Défavorable</u> 1-	<u>Neutre</u> 0	<u>Favorable</u> 1+	<u>Très favorable</u> 2 +
<u>Explication :</u>				

- Adaptabilité des infrastructures

<u>Très défavorable</u> 2-	<u>Défavorable</u> 1-	<u>Neutre</u> 0	<u>Favorable</u> 1+	<u>Très favorable</u> 2 +
<u>Explication :</u>				

- Attractivité des zones urbaines

<u>Très défavorable</u> 2-	<u>Défavorable</u> 1-	<u>Neutre</u> 0	<u>Favorable</u> 1+	<u>Très favorable</u> 2 +
<u>Explication :</u>				

- Revitalisation des zones urbaines

<u>Très défavorable</u> 2-	<u>Défavorable</u> 1-	<u>Neutre</u> 0	<u>Favorable</u> 1+	<u>Très favorable</u> 2 +
<u>Explication :</u>				

7.1.2.3. Développement équilibré et durable

- Emploi

<u>Très défavorable</u> 2-	<u>Défavorable</u> 1-	<u>Neutre</u> 0	<u>Favorable</u> 1+	<u>Très favorable</u> 2 +
<u>Explication :</u>				

- Économie locale

<u>Très défavorable</u> 2-	<u>Défavorable</u> 1-	<u>Neutre</u> 0	<u>Favorable</u> 1+	<u>Très favorable</u> 2 +
<u>Explication :</u>				

- Biodiversité

<u>Très défavorable</u> 2-	<u>Défavorable</u> 1-	<u>Neutre</u> 0	<u>Favorable</u> 1+	<u>Très favorable</u> 2 +
<u>Explication :</u>				

- Mobilité

<u>Très défavorable</u> 2-	<u>Défavorable</u> 1-	<u>Neutre</u> 0	<u>Favorable</u> 1+	<u>Très favorable</u> 2 +
<u>Explication :</u>				

- Réduction gaz à effet de serre et qualité de l'air

<u>Très défavorable</u> 2-	<u>Défavorable</u> 1-	<u>Neutre</u> 0	<u>Favorable</u> 1+	<u>Très favorable</u> 2 +
<u>Explication :</u>				

7.1.2.4. Caractère innovant

<u>Très défavorable</u> 2-	<u>Défavorable</u> 1-	<u>Neutre</u> 0	<u>Favorable</u> 1+	<u>Très favorable</u> 2 +
<u>Explication :</u>				

7.1.2.5. Résultats/indicateurs

<u>Très défavorable</u> 2-	<u>Défavorable</u> 1-	<u>Neutre</u> 0	<u>Favorable</u> 1+	<u>Très favorable</u> 2 +
<u>Explication :</u>				

7.1.2.6. Effet multiplicateur

<u>Très défavorable</u> 2-	<u>Défavorable</u> 1-	<u>Neutre</u> 0	<u>Favorable</u> 1+	<u>Très favorable</u> 2 +
<u>Explication :</u>				

7.1.2.7. Faisabilité

- Faisabilité financière

<u>Très défavorable</u> 2-	<u>Défavorable</u> 1-	<u>Neutre</u> 0	<u>Favorable</u> 1+	<u>Très favorable</u> 2 +
<u>Explication :</u>				

- Calendrier de mise en œuvre

<u>Très défavorable</u> 2-	<u>Défavorable</u> 1-	<u>Neutre</u> 0	<u>Favorable</u> 1+	<u>Très favorable</u> 2 +
<u>Explication :</u>				

7.2. Processus de sélection

7.2.1. Composition de la task Force FEDER AXUD

Le Comité de Concertation AXUD a approuvé, le 3 septembre 2021, la composition de la Task Force FEDER AXUD, constituée sur base des critères suivants :

Présidée par le Gouverneur de la Province, elle se compose :

- D'un représentant de l'Université de Namur
- D'un représentant de Gembloux Agrobiotech
- D'un représentant du Pôle académique namurois (hors Université)
- D'un représentant de l'Union Wallonne des Entreprises
- D'un représentant de l'UCM

- D'un représentant par organisation syndicale
- D'un représentant de chaque formation politique représentée au Parlement wallon et/ou Conseil Provincial (remarque : pour des raisons liées aux possibles conflits d'intérêt, ils ne pourront être membre d'un Exécutif fédéral ou régional, être membre d'une Instance législative fédérale ou régionale, être membre d'un conseil communal ou d'un collège communal d'une commune déposant un projet).

Par ailleurs, si un membre de la Task Force Feder Axud a un conflit d'intérêt potentiel avec un projet déposé, il doit immédiatement le signaler afin de ne pas participer aux travaux et à la décision relatifs à ce projet.

Chaque instance précitée a été interrogée pour désigner le représentant ad hoc.

Le BEP assure le secrétariat de la Task Force FEDER AXUD.

7.2.2. Convocation de la Task Force FEDER AXUD

Le BEP, agissant en qualité de secrétariat de l'EIR, sur base de la délégation reçue de l'Autorité wallonne de Gestion, a la mission de convoquer, par envoi postal (copie par envoi électronique), la Task Force FEDER AXUD, dûment désignée par le Comité de concertation AXUD et composée des membres dont la liste est annexée à la présente, afin de remplir la mission définie dans le préambule.

Les membres de la Task Force FEDER AXUD ont été désignés ad hominem, et ne peuvent donc se faire représenter par un tiers extérieur.

La Task Force FEDER AXUD est présidée par Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur.

La convocation comprend l'ordre du jour de la réunion et le cas échéant les pièces de travail y afférent.

Elle peut être envoyée sous format papier ou par courrier électronique.

Les réunions peuvent se tenir en présentiel ou en distanciel.

7.2.3. Quorum de présences

Le BEP, agissant en qualité de secrétariat de l'EIR, vérifie le quorum de présences. Le quorum requis est la majorité simple. Les membres peuvent être représentés par un autre membre de la Task Force FEDER AXUD présent en séance ; cette délégation est constatée par une procuration nominative signée reçue par le BEP avant la tenue de la séance.

Si le quorum n'est pas atteint, la Task Force FEDER AXUD peut être convoquée à nouveau dans les trois jours. La Task Force FEDER AXUD sera alors réputée valablement constituée quel que soit le quorum atteint.

7.2.4. Sélection des projets

7.2.4.1. Vérification de l'éligibilité des projets:

Un projet est réputé éligible s'il est conforme à la stratégie du programme opérationnel, aux critères de sélection et aux règles définies par l'Autorité wallonne de Gestion.

L'examen de l'éligibilité est fait en concertation avec les Administrations wallonnes dûment compétentes (DCFS et administrations fonctionnelles).

Compte-tenu du fait qu'un projet inéligible ne pourra bénéficier d'un financement FEDER, les projets jugés inéligibles seront écartés d'office du processus de sélection par la Task Force FEDER AXUD.

7.2.4.2. Vérification de la faisabilité budgétaire:

Compte-tenu de l'enveloppe budgétaire FEDER disponible affectée à l'axe 5 et à l'EIR, les opérateurs ayant déposé des projets dont les budgets sont supérieurs à l'enveloppe disponible, pourront soit revoir à la baisse leurs projets, soit maintenir le budget initial. En cas de maintien du budget initial, les projets pourront être admis à la sélection pour autant que l'opérateur ait fourni une fiche-projet expliquant la nécessité du maintien de l'enveloppe pour la viabilité de son projet, mais en donnant également des garanties quant au co-financement régional ou local pour le surplus.

7.2.4.3. Vérification de la législation européenne applicable et capacité du bénéficiaire potentiel:

Conformément à la convention de délégation de mission, la Task Force FEDER AXUD devra s'assurer notamment de la conformité aux règlements européens relatif au Fonds Européen de Développement Régional - FEDER et en particulier, s'assurer avant l'approbation de l'opération que le bénéficiaire a la capacité administrative, financière et opérationnelle de suivre le projet. Seuls seront admis à la sélection les projets pour lesquels les opérateurs auront préalablement transmis les déclarations sur l'honneur offrant les garanties exigées. A l'issue de cette phase, la Task Force FEDER AXUD établit la liste des projets qui restent admissibles à la sélection.

7.2.5. Analyse des projets

La Task Force FEDER AXUD procèdera à l'analyse des projets en se fondant sur les éléments repris dans la grille d'analyse annexée au présent document. De manière générale, il sera veillé à la contribution des projets au développement territorial wallon en général, et à la stratégie territoriale namuroise en particulier, ainsi qu'à leur effet multiplicateur. Plus particulièrement, il sera veillé à la contribution effective des projets à l'atteinte des objectifs de l'axe 5. Les opérateurs seront invités à une présentation de leurs projets et apporteront aux membres de la Task Force FEDER AXUD tous les éclaircissements nécessaires.

7.2.6. Processus décisionnel

La Task Force FEDER AXUD formulera ses priorités dans la liste des projets sélectionnés, et de leurs budgets éventuellement adaptés en vue de s'inscrire dans l'enveloppe disponible, en tenant compte des critères repris dans la grille d'analyse (reprise au point 7.1 ci-dessus).

La décision est constatée en trois temps successifs :

- Premièrement, à l'issue des exposés des opérateurs et en tenant compte de la grille d'analyse, le Président invite les membres de la Task Force FEDER AXUD à faire part de leurs observations et s'assure qu'un consensus peut être trouvé pour formuler une décision de sélection. Si le consensus est constaté, il sera noté au procès-verbal de la séance que la décision est établie au consensus général de l'ensemble des membres présents.

- Deuxièmement, et dans l'hypothèse où un consensus n'a pas pu être dégagé, la possibilité est laissée au Président de formuler une proposition de sélection.
- Troisièmement, et dans l'hypothèse où un consensus ne peut être dégagé sur la proposition du Président, celui-ci fait procéder à un vote sur les projets sélectionnés. Le vote se fait à la majorité simple des membres présents. Sur base des votes enregistrés, la Task Force FEDER AXUD veillera à intégrer les projets choisis dans l'enveloppe disponible.

Si un membre de la Task Force FEDER AXUD en exprime le souhait, le vote peut se tenir à bulletin secret.

7.2.7. Motivation de la décision

Il est établi un procès-verbal des réunions de la Task Force FEDER AXUD, notamment les dates, lieux, heures et membres présents.

Le procès-verbal final enregistre la décision de la Task Force FEDER AXUD portant sur les points relatifs à la liste de projets admis à la sélection et aux projets dûment sélectionnés et retenus.

La motivation de la décision sera justifiée au moyen de la grille d'évaluation complétée.

En cas de vote, celui-ci est nominatif et les votes exprimés seront notés au procès-verbal.

Le procès-verbal définitif est adopté séance tenante, après lecture à voix haute par le Président. Il sera signé par celui-ci et transmis à l'Autorité wallonne de Gestion.